

Rapport d'activité

Année 2016



DES VÉGÉTAUX D'ORIGINE LOCALE GARANTIE

PROGRAMME 2015-2017

Rédacteurs

Sandra Malaval, Damien Provendier, Fédération des Conservatoires botaniques nationaux

Michel Boutaud, AFAC-Agroforesteries ; Marianne Hédont, Plante et Cité

Contact : sandra.malaval@cbnmpm.fr ; Tel 05 62 95 87 86

Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	3
1. La vie des labels en 2016 : un succès grandissant.....	4
1.1 Les labellisations.....	4
1.2 Les audits : amélioration continue des compétences des auditeurs	7
1.3 L'évolution de l'offre en plantes sauvages labellisées	8
2. Fonctionnement et vie des labels	9
2.1 Le comité de suivi	9
2.2 Le comité de marque.....	9
2.3 Groupes de travail spécifiques ou transversaux	11
3. Communication - diffusion	12
3.1 L'espace Internet	12
3.2 La lettre d'information	13
3.3 Les présentations en colloques ou conférences	13
3.4 La revue de presse.....	15
4. Indicateurs de réalisation du projet	17
5. Budget et dépenses.....	19
Contacts.....	20
Annexe – Revue de presse	21

Introduction

Jusqu'à présent, le marché français de végétaux d'origine sauvage ne disposait pas de garantie pour qualifier la provenance de ces végétaux. Pourtant, pour la restauration des milieux, l'origine locale de ceux-ci est une nécessité tant écologique qu'économique : s'appuyant sur des végétaux adaptés, elle favorise la reconstitution des communautés végétales cohérentes et la réussite des semis et des plantations. En France, des actions régionales ou locales voient aujourd'hui le jour : elles visent à mettre en place et à promouvoir des filières de production de plantes ou d'arbres adaptés à des territoires spécifiques. Ce label répond à cet enjeu et valorise ces filières de production de semences et plants d'écotypes locaux.

Les labels « **Végétal local** » et « **Vraies messicoles** », qui visent à garantir l'origine locale d'une plante sauvage sur le marché ont été créés en 2015 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries et de l'association Plante & Cité.

Le premier appel à candidature a été lancé en février 2015 à l'occasion du Salon du Végétal à Angers. Tout producteur, pépiniériste, semencier ou récolteur qui souhaite faire labelliser ses végétaux ou semences d'origine locale peut candidater à ces labels.

Les cahiers des charges des labels

Le label **Végétal local** garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages bénéficiaires :

- leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outre-mer), avec une traçabilité complète du processus de récolte-multiplication ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du label ;
- une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, lors des collectes.

Le label « **Vraies messicoles** », quant à lui, vise à la conservation des plantes compagnes des cultures. Il s'appuie sur les mêmes critères que Végétal local (régions d'origines, modalités de collecte et de production, traçabilité, conservation de la diversité génétique...) en étant spécifiquement adapté aux particularités de ces plantes rencontrées naturellement dans les champs de céréales ou aux abords des cultures.

Des labels indispensables à la conservation des écosystèmes

Les labels permettent donc de garantir qu'un végétal provient bien d'une zone géographique donnée et qu'il a été récolté dans des conditions garantissant la conservation de la ressource *in-situ*. Ce label implique que le végétal labellisé va être adapté à la région d'origine, tant en terme de développement de la plante, qu'en terme de fonctionnalité écologique (par exemple sa floraison va naturellement correspondre à la période de « visite » des pollinisateurs locaux spécifiques !). Le végétal labellisé apporte non seulement une garantie de conservation de la flore, mais est également un outil de bon fonctionnement des écosystèmes. De plus il évite les problématiques d'invasion biologique, de transport de maladies ou de ravageurs exotiques (pouvant être induit par l'importation des végétaux) qui constituent la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde (source UICN).

1. La vie des labels en 2016 : un succès grandissant

1.1 Les labellisations

Après les deux comités de marque de 2015 et 11 labellisations, deux comités se sont tenus au printemps et automne 2016. Le 26 mai, 5 nouveaux producteurs ont été labellisés, le 1^{er} décembre, 9 candidats ont reçu le droit d'exploiter le label.

Ainsi ce sont aujourd'hui 25 collecteurs, semenciers et pépiniéristes qui utilisent le label pour commercialiser leurs semences, plants et plantes. Le prochain comité de marque est programmé le 23 mai 2017 et dans l'année 2017, une vingtaine de candidats supplémentaires devraient être labellisés. De plus, les candidats déjà bénéficiaires du label ont souvent reçu la labellisation pour des listes d'espèces plus importantes à chaque comité de marque, suite à leur volonté d'augmenter la diversité de cette gamme de végétaux.

Les profils des sociétés/entreprises candidates à la labellisation sont variés, tout autant que leur implantation géographique ou le type (herbacées/ligneux) et le nombre de végétaux produits, objets de la demande de labellisation.

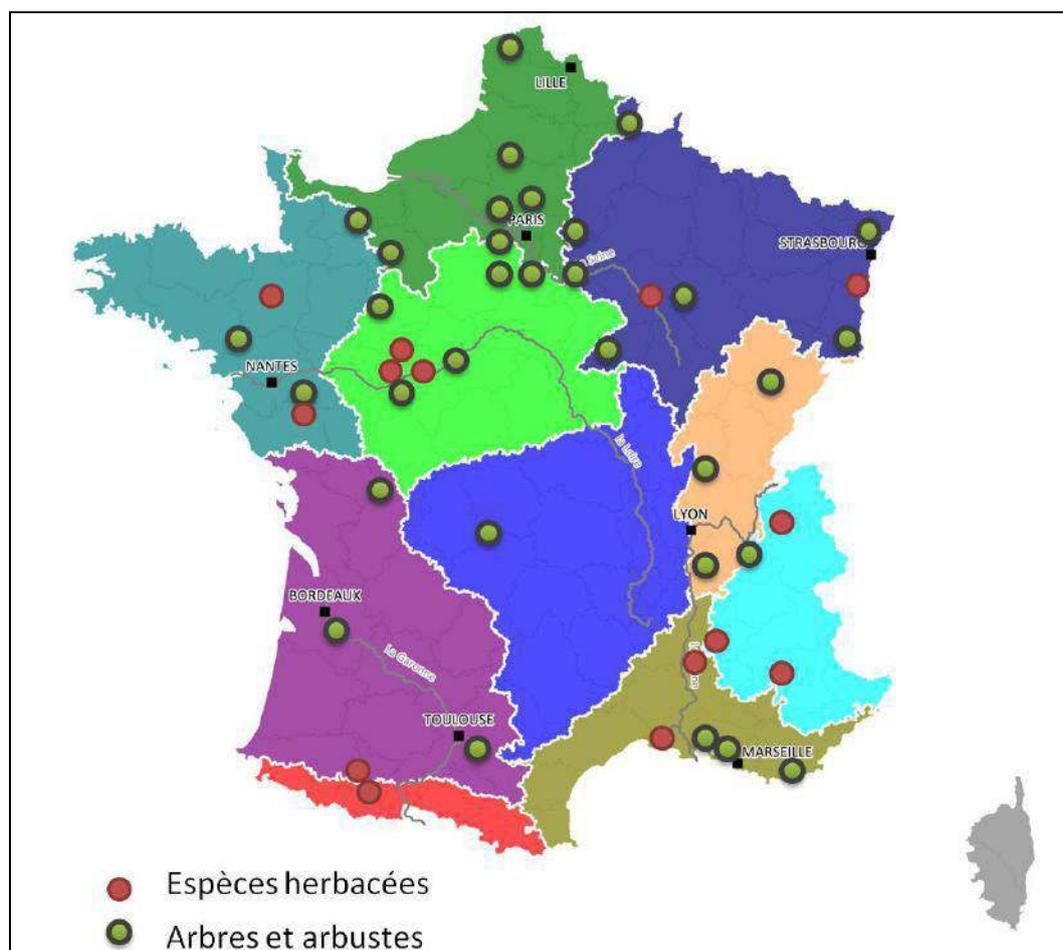


Fig 1 : Carte de localisation de l'ensemble des candidatures aux labels reçues en décembre 2016.



Fig 2 : nombre de taxons labellisés dans chacune des régions d'origine à la date du 31 décembre 2016.

Repérer les espèces, les régions et les producteurs

Producteurs	Régions de labellisation	Nombre d'espèces
Pépinières de la Cluse	5	11 espèces (plants ligneux)
Haies vives d'Alsace	3	34 espèces (graines et plants de ligneux)
ADASMS	3	16 espèces (herbacées et messicoles)
Nungesser semences	3 6 7	14 espèces (herbacées et messicoles)
Pépinières Naudet Lordonnois	6	1 espèce (plants ligneux)
Pépinières Bauchery	6 7 9	10 espèces (plants ligneux)
Prom'haies Poitou-Charentes	4 6 7 9	39 espèces (graines de ligneux)
Pépinières Lachaze	4	30 espèces (plants ligneux)
Pépinières Naudet Préchac	4 6 7 9 10	55 espèces (plants ligneux)
Pépinières Philippe Walker	1 2 4 10	17 espèces (plantes aquatiques)
Société Zygène	1 4 10	43 espèces (herbacées et messicoles)
Phytosem	1 10	14 espèces (herbacées, et messicoles)
BIODIV	10	4 espèces (boutures et plants de ligneux)
Pépinières Crété	5	10 espèces (plants ligneux et boutures)
Graine de bocage	7	30 espèces (plants de ligneux)
Pépinières Lemonnier	<i>Production à venir</i>	
Agir écologique	10	5 espèces (herbacées et petits ligneux)
Anne Lachaze/groupe Copsi	10	15 espèces (graines de ligneux)
Econseeds	6	22 espèces (herbacées et messicoles)
Lycée du Fresne	6	11 espèces (plants de ligneux)
Mission Bocage	6 7	35 espèces (graines et boutures de ligneux)
Pépinières Huault	6 7	22 espèces (plants de ligneux)
Pépinières Soupe	1 2 10	42 espèces (plants de ligneux)
Pépinières Wiminger	3	30 espèces (plants de ligneux)
SEPANT	6	23 espèces (messicoles)

Fig 3 : les producteurs déjà attributaires des labels et les régions d'origine concernées.

1.2 Les audits : amélioration continue des compétences des auditeurs

La réalisation des audits a été confiée en 2015 par le Comité de pilotage au Service officiel de Contrôle et de Certification du Ministère de l'agriculture (SOC, rattaché au GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences et des plants). Trois auditeurs du GNIS se répartissent les audits en fonction de leur localisation.

Deux sessions de formation ont eu lieu en 2016. Les auditeurs du GNIS ont suivi 2 formations organisées par la FCBN et ses partenaires : le 20 juillet, à Manosque, sur les espèces messicoles et le 24 août, près d'Angers, sur la récolte de graines de ligneux. Ces sessions permettent d'affiner les critères de la grille d'audit des labels.

La session du 20 juillet à Manosque, organisée en partenariat avec les CBN alpin et méditerranéen dans le Parc naturel régional du Lubéron a permis de prendre plus précisément en compte la problématique des plantes méditerranéennes et des plantes messicoles.

La session du 24 août, près d'Angers, était axée sur les critères d'évaluation des sites de collecte.



Fig. 4 : Formation des auditeurs : visite d'une parcelle de multiplication de plantes messicoles dans le PNR du Lubéron avec les CBN alpin et méditerranéen.

1.3 L'évolution de l'offre en plantes sauvages labellisées

Cette offre est en constante évolution, à chaque nouveau comité de pilotage, c'est l'occasion de labelliser de nouvelles espèces pour les producteurs déjà bénéficiaires de la marque, mais aussi d'accueillir à la labellisation les espèces des nouveaux candidats.

Près de 150 combinaisons [espèce x région d'origine x producteur] étaient labellisées fin 2015 et ce chiffre a augmenté considérablement, passant à plus de 430 en septembre 2016 et à plus de 820 en décembre 2016. La diversité des nouveaux dossiers reçus et l'élargissement des listes des structures candidates déjà bénéficiaires de l'un ou l'autre des labels laissent espérer un fort accroissement de cette liste pour l'année 2017.

Pour la Corse, la marque « *Corsica grana* » a été créée, d'une part pour labelliser les plantes et semences produites en Corse, à partir de matériel végétal issu de populations insulaires « sauvages » et d'autre part, pour assurer leur traçabilité. Les activités de récolte, production et multiplication doivent impérativement avoir lieu en Corse pour prétendre à la Marque et les pré-requis techniques et scientifiques sont compatibles avec le label Végétal local. L'Office de l'Environnement de la Corse est porteur et propriétaire de cette marque. Le Conservatoire botanique national de Corse se charge de son fonctionnement. Il est appuyé par un "Comité de Marque", constitué de scientifiques, de socioprofessionnels et d'institutionnels, qui l'aide dans l'instruction des dossiers de candidature à la labellisation et au choix des espèces. La FCBN participe en tant qu'animateur du label national Végétal local au comité de marque de *Corsica grana*.

Pour consulter la listes des espèces labellisés et des producteurs : <http://www.corsicagrana.com>



2. Fonctionnement et vie des labels

2.1 Le comité de suivi

Le comité de suivi du projet Végétal local-Vraies messicoles est constitué d'une part, du comité de pilotage du projet et d'autre part, des partenaires qui apportent un soutien, notamment financier, à la démarche, à savoir :

- Le ministère de l'écologie (Faune et flore sauvage),
- Le ministère de l'agriculture (Bureau changement climatique et biodiversité et Bureau des semences),
- L'interprofession VAL'HOR,
- EDF S.A.,
- TIGF (Transport de gaz),
- RTE (Réseau de transport d'électricité),
- La Fondation L'Occitane,
- La CNR (Compagnie nationale du Rhône),
- VNR (Voies Navigable de France).

Le Comité de suivi apporte un regard institutionnel et professionnel sur le projet et participe aux débats généraux. Il aborde les différentes thématiques liées au projet en attirant l'attention sur les besoins spécifiques des utilisateurs et des prescripteurs et discute de l'adéquation des livrables du projet avec ces besoins. Il peut également proposer et mettre en débat des pistes de développement ou de pérennisation de la démarche. Il est coordonné par les membres du comité de pilotage du projet : FCBN, Plante & Cité et Afac-Agroforesteries.

Le comité de suivi du projet s'est réuni le 13 décembre 2016. Il a été notamment consulté sur le guide d'appui à la rédaction des marchés et le kit média qui servira aux utilisateurs et maitrise d'ouvrage à valoriser les chantiers utilisant des végétaux labellisés.

2.2 Le comité de marque

Pour assurer la gestion des deux marques collectives, la FCBN a choisi de confier l'analyse et la sélection des candidatures à un comité de marque, qui se réunit deux fois par an (à Paris ou en visio - conférence). C'est l'organe central des labels, chargé d'étudier les dossiers des structures/entreprises candidates à la labellisation. Ce comité de marque comprend des représentants du comité de pilotage : FCBN, Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries et plusieurs collègues :

- un collègue de producteurs,
- un collègue d'utilisateurs,
- un collègue de prescripteurs,
- un collègue scientifique.

Collège	
Représentants du comité de pilotage	Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et CBN
	Association française arbres champêtres et agroforesteries
	Association Plante & Cité
Producteurs	Union française des semenciers
	Groupement national interprofessionnel des semences et plants
	Fédération nationale des multiplicateurs de semences
	Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières
	Syndicat national des pépiniéristes forestiers
	Association française des cueilleurs
	Haies vives d'Alsace
Utilisateurs	Réseau de transport d'électricité : RTE
	Producteur d'électricité : EDF S.A.
	Union nat. des entreprises du paysage
	Union des professionnels du génie écologique
	Association des Régions de France
	Association des Ingénieurs Territoriaux de France
Prescripteurs	Association Française Interprofessionnelle des Ecologues
	Association fr. pour le génie biologique
	Fédération française du paysage
	CINOV-TEN (syndicat bureaux d'études environnement)
	Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
Ministère agriculture	Bureau des semences
	Bureau du changement climatique et de la biodiversité
Ministère écologie	Bureau faune-flore
	Mission "politique du paysage" / cabinet de la Ministre
Collège scientifique	Armin Bischoff - UAPV Avignon
	Nathalie Frascaria-Lacoste - AgroParisTech
	Thomas Spiegelberger - Irstea Grenoble
	Institut technique de l'horticulture
	Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

Tab. 1 : Composition du comité de marque au 30 décembre 2016

2.3 Groupes de travail spécifiques ou transversaux

- **CCTP / guide d'aide à la rédaction des marchés :**

Suite au recueil bibliographique mené en 2015 et à un travail d'enquête et de recueil d'expériences mené en 2016, un document de synthèse a été rédigé au dernier trimestre 2016. Un groupe de travail s'est également réuni à Angers, en octobre 2016, en lien avec la filière en cours de structuration en Pays de la Loire animée par la Fédération Régionale des Chasseurs pour échanger sur le contenu de ce guide. Il fournit des recommandations et propositions de rédaction pour l'intégration des critères des labels dans les marchés publics. Actuellement en cours de mise en page graphique, il devrait être disponible en ligne mi-février 2017.

- **Liste de végétaux ligneux par région**

Une liste de plus de 120 espèces d'arbres et d'arbustes éligibles au label est en cours d'édition. Cette liste, réalisée notamment à la demande des pépiniéristes et de leur interprofession Val'hor, permet aux producteurs de savoir quelles espèces de ligneux se retrouvent naturellement dans chaque région d'origine et lesquelles ne sont pas rares, menacées ou protégées et sont donc éligibles à une labellisation Végétal local. Cette liste contribue donc à l'émergence de nouvelles filières de collecteurs de graines de ligneux en région et permet aux éleveurs de plants de mieux cerner le marché.

- **Kit média de valorisation de chantiers utilisant des végétaux labellisés**

Ce kit média sera fourni aux gestionnaires, maîtres d'ouvrages ou collectivités ayant réalisé un aménagement ou un chantier qui a utilisé des végétaux labellisés. Ce kit est composé de trois outils de communication et d'une convention d'utilisation qui définit les conditions de valorisation des chantiers ayant utilisé des végétaux d'origine locale pour les maîtres d'ouvrages.

Les trois outils sont les suivants :

- Une maquette de panneau utilisable sur site (format A4 paysage ;
- Une maquette d'affiche (format 80x30 cm) ;
- Un power-point servant de maquette de livret (5 pages).

Les livrables sont en cours de validation avec le graphiste, ils seront proches de ce modèle de panneau :



3. Communication - diffusion

3.1 L'espace Internet

Le site Internet de la FCBN héberge l'espace réservé au projet, Un cinquième onglet a été créé en 2016 pour informer sur les espèces labellisées : tableur Excel, catalogue et carte y sont téléchargeables.



Fig 5 : Capture d'écran de la page dédiée aux végétaux labellisés sur le site Internet de la FCBN.

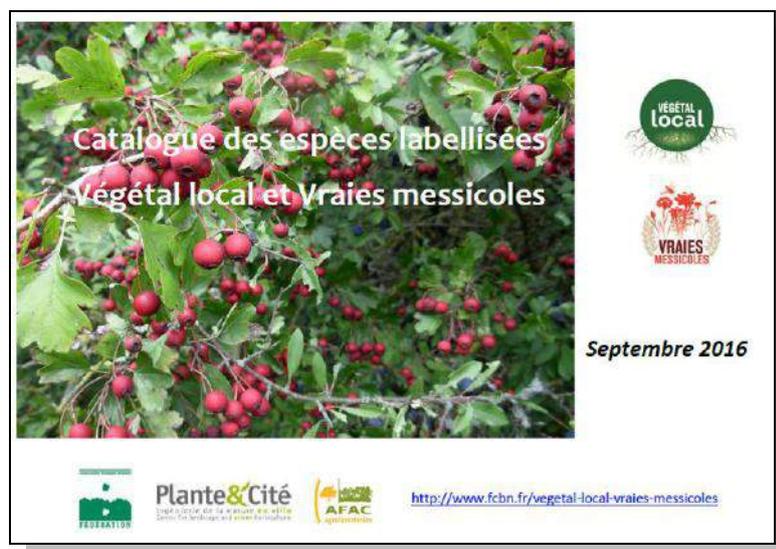


Fig 6 : Catalogue des espèces labellisées édité par la FCBN en Septembre 2016 et mis en ligne.

L'ensemble de ces onglets permet à tout un chacun de se renseigner sur les modalités de candidature aux labels, le programme 2015-2017, le fonctionnement des labels...

Sont téléchargeables sur cette interface tous les documents relatifs au label et notamment :

- Règlement d'usage et référentiel technique,
- Dossier de candidature,
- Liste des communes et région d'origine correspondante,
- Dossiers de partenariat,
- Dossier de presse,
- Lettres d'information,
- Carte des régions d'origine,
- Liste des correspondants « Végétal local »...

Des liens vers les filières locales en émergence ou déjà créées sont disponibles, pour avoir une idée du type de producteurs déjà engagés dans la traçabilité des végétaux produits en France.

3.2 La lettre d'information

En 2016, les numéros 5, 6 et 7 de la lettre d'info sont parus en janvier, juin et septembre pour informer sur les actualités des labels. Celle-ci est diffusée à plus de 650 destinataires sur l'ensemble du territoire national.

Les numéros sont en téléchargement libre sur le site Internet. Cette lettre reflète l'actualité des labels « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Elle concentre les informations essentielles autour des labels, relate les événements marquants, et illustre les partenariats établis avec des organismes et des entreprises. Elle diffuse aussi l'information concernant les colloques et conférences à venir dans lesquels les labels seront présentés, ainsi que la revue de presse qui fait état de ce projet.

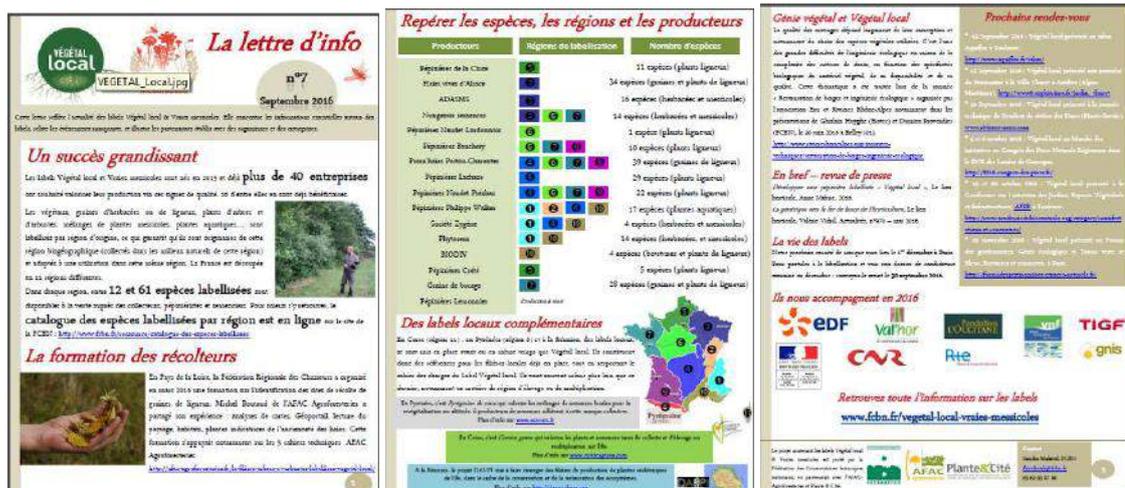


Fig 7 : La septième lettre d'information sur les labels.

3.3 Les présentations en colloques ou conférences

Nous avons présenté les labels dans de nombreux séminaires ou conférences, afin de le faire connaître et d'amplifier le nombre d'acteurs impliqués. Faire connaître les labels est une dimension

prioritaire car ils ne pourront exister que si à la fois l'offre et la demande en matière de végétaux sauvages garantis d'origine locale sont réelles et en progression.

Conférences, journées techniques et séminaires où nous avons présenté les labels :

- 19 et 20 janvier 2016 à Bordeaux : les 7èmes journées atelier du réseau REVER (restauration écologique) <http://rever2016.sciencesconf.org/> ;
- 6 février 2016 à Paris : [7èmes rencontres naturalistes d'Ile de France](#) ;
- 11-13 février 2016 à Auch (32) : [rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées](#).
- 16-18 février 2016 à Angers : Salon du Végétal <http://www.salonduvegetal.com/pro/fr>

Nous avons organisé à Angers cette conférence sous forme de table ronde. Plusieurs bénéficiaires des labels et les partenaires ont témoigné de leur engagement dans les labels et de leurs attentes vis-à-vis de cette nouvelle filière.



Fig 8 : Conférence Végétal local au salon du Végétal à Angers, en février 2016.

- 24 mars 2016 : Forum de la haie, La Couronne ;
- 28 avril 2016 : Rencontres botaniques alpine à Grenoble ;
- 3 mai 2016 : Formation messicoles pour les enseignants des lycées agricoles de PACA à Aix-en-Provence ;
- 4 mai 2016 : Réunion d'information Végétal local, Chambéry à l'initiative du CBN Alpin ;
- 6-11 juin 2016 : Colloque OPTIMA, Montpellier ;
- 9 juin 2016 : Formation messicoles dans le cadre d'une journée zéro phyto pour les agents des communes du PNR du Lubéron à Forcalquier ;

- Juin 2016 : Colloque des jardins botaniques à Saint Jean de Luz ;
- 29 juin 2016 : [Journée technique Restauration de berge et ingénierie écologique](#), Belley (01) ;
- 17 juillet 2016: Végétal local, Abbaye du Royaumont <http://afac-agroforesteries.fr/intervention-vegetal-local-a-labbaye-de-royaumont/> ;
- 15 septembre 2016 : Salon Aquiflor, Toulouse, <http://www.aquiflor.fr/visiter/animations/> ;
- 18 Septembre 2016 : Végétal local présenté aux journées du Patrimoine à la Villa Thuret à Antibes (Alpes-Maritimes) ;
- 30 Septembre 2016 : Végétal local présenté à la journée technique du Syndicat de rivière des Usses (Haute-Savoie) www.rivieres-usses.com ;
- 5 et 6 octobre 2016 : Végétal local au Marché des initiatives au Congrès des Parcs Naturels Régionaux dans le PNR des Landes de Gascogne <http://2016.congres-des-parcs.fr/> ;
- 19 et 20 octobre 2016 : Végétal local présenté à la Conférence sur l'entretien des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures, AFPP à Toulouse. <http://www.academiedubiocontrole.org/category/manifestations-et-rencontres/> ;
- 30 septembre 2016 : Journées Zéro phyto organisé par le SMECRU à Annecy ;
- 16 novembre 2016 : Végétal local présenté au Forum des gestionnaires, Génie écologique et Trame verte et Bleue, Restaurer et connecter, à Paris <http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/> ;
- 26-27 novembre : Festival de l'arbre à Montesquieu (Lot et Garonne) : <http://www.aqui.fr/saveurs/17eme-fete-de-l-arbre-et-des-fruits-d-antan-a-montesquieu-en-lot-et-garonne,7606.html>
- 2 décembre 2016 : Forum national Arbres, Arbustes et Territoires : Les filières «Végétal local» - Journée d'échanges techniques consacrée au développement de filières ligneuses labellisés « Végétal local » ; http://www.agroforesterie.fr/newsletters/news_octobre_2016/documents/invitation-journees-1-2-decembre-2016-Afac-Agroforesteries.pdf

3.4 La revue de presse

Au cours de l'année 2016, de nombreux articles ont été réalisés sur les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » :

Article – *Lancement de nouveaux labels* - Revue Horizons - Centre / Ile de France – 1^{er} avril 2016 page 21.

Le label est référencé sur le site internet Verdura- onglet : Guide des ecolabels : <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/vegetal-local>

Article Sandra Malaval, Damien Provendier et Michel Boutaud, «Végétal local» : *le végétal pour valoriser les spécificités des territoires*, Openfield numéro 6, février 2016 <http://www.revue-openfield.net/2016/02/10/vegetal-local-le-vegetal-pour-valoriser-les-specificites-des-territoires/>

Article dans le journal « La Montagne » du 20 décembre 2015 : *Végétaux d'origine Massif central : bon plan(t) pour les haies.*

http://www.lamontagne.fr/auvergne/actualite/2015/12/20/vegetaux-d-origine-massif-central-bon-plan-t-pour-les-haies_11710164.html

Article dans le journal “La dépêche du Midi” du 19 mars 2016- *La flore locale à l'honneur*

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/03/19/2307137-la-flore-locale-a-l-honneur.html>

Article *Les végétaux d'origine locale, nouvel apanage des collectivités.* Club Techni.Cités Lagazette.fr [en ligne], 18 avril 2016. <http://www.lagazettedescommunes.com/434455/les-vegetaux-dorigine-locale-nouvel-apanage-des-collectivites/>

Article : *Promouvoir les végétaux d'origine locale.* Techni.Cités, avril 2016, n° 292, p. 38-39 (2p.). HADDAD Yaël.

<http://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2016/04/article-technicit%C3%A9.pdf>

Article : *Végétaux : les collectivités jouent la carte du local !* Horticulture et Paysage, janvier 2016, n°168, p 52-53, (2 p.)

Article : *Débuts de la filière Végétal local,* Le lien horticole, Actualités, n°965 – 23 mars 2016.

Article : *Fleurissement : les espèces locales favorisent la biodiversité,* Paysage actualités, n°388, page 32-33.

Article : *La génétique sera le fer de lance de l'horticulture,* Le lien horticole, Valérie Vidril, Actualités, n°970 – mai 2016.

Article : *Fleurs des villes et fleurs des champs.* Le lien horticole n°980, 13 juillet 2016.

Article : *Développer une pépinière labellisée « Végétal local »,* Le lien horticole, n°982, 31 août 2016, Anne Mabire.

Article : *Labels : les pros s'investissent mais s'interrogent,* Le lien horticole n°986, 5 octobre 2016.

Article *Vivent les mauvaises herbes-* Espaces naturels n° 55 juillet - septembre 2016 (Article rédigé dans le cadre du Plan National Messicoles)

Article : *Savez vous planter des haies ?* Terre Sauvage 37 (326)

Article : *Une offre en végétaux locaux en plein développement,* p10, La lettre du réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels, N°39, Automne 2016. http://www.reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/16070040-cen_39.pdf

La plupart de ces articles sont disponibles en annexe de ce compte-rendu d'activité.

4. Indicateurs de réalisation du projet

Axe 1 : Coordination et gouvernance

Intitulé	Sous-action	Indicateur attendu	Niveau de réalisation au 31 dec 2016
Coordination générale			
	Coordination générale de la démarche	Compte-rendu d'activité	Compte-rendu au 30/09 réalisé
	Gestion administrative	Conventions	Conventions en cours de signature
	Gestion des ressources et partenariats	Budget finalisé	Budget finalisé
Gouvernance du projet			
	Réunion du groupe opérationnel	Comptes-rendus (6 à 8)	9 réunions
	Réunion du comité de pilotage	Comptes-rendus (2 à 4)	3 réunions
	Réunion du comité de suivi	Comptes-rendus (1 à 2)	1 réunion
Gouvernance des labels			
	Réunion du comité de marque	Comptes-rendus (2)	2 réunions réalisées
	Réunion du réseau des correspondants	Comptes-rendus (1 à 2)	1 réunion
	Accompagnement et formations des auditeurs	Programme (2 jours)	2 journées
	Validation des listes d'espèces à labelliser	Listes validées	Listes validées pour les 2 semestres

Axe 2 : Communication

Intitulé	Sous-action	Indicateur attendu	Niveau de réalisation au 31 dec 2016
Présence conférences et salons			
	Préparation et animation de la conférence de presse au Salon du végétal	Communiqué de presse Nombre de participants	Communiqué diffusé 54 participants
	Conférences/journées techniques et scientifiques	Nombre de communications/posters	22 communications
Mise à jour et diffusion des outils de communication			
	Lettre d'information	4 numéros par an	3 numéros diffusés
	Site internet	Affichage des producteurs et espèces labellisées	Affichage effectif
	Diffusion des flyers	Nombre de destinataires	5000 flyers distribués
	Impression des kakémonos	6 kakémonos imprimés	4 kakémonos imprimés
Valorisation de chantiers			
	Définition d'une convention-type et des modalités d'utilisation + kit média	Convention-type Kit média	Travail en finalisation graphique

Axe 3 : Appui à l'émergence des filières de végétaux labellisés

Intitulé	Sous-action	Indicateur attendu	Niveau de réalisation au 31 dec 2016
Actions cœur de projet			
Appui aux filières émergentes			
	Présence en réunions, accompagnement des acteurs sur le terrain	Nombre de jours/ correspondant local	Entre 1 et 4 jours par correspondant
Journées d'expertise vers les partenaires			
	Journées d'expertise et d'appui technique aux chantiers et aménagements des partenaires du programme	Comptes-rendus d'expertise	8,5 jours au total
Volet formations			
	Démarchage et participation à des journées de formations dédiées aux métiers liés au label	Liste des journées techniques et formation	2 journées techniques cette année
Etude et préparation des CCTP adaptés			
	Intégration de l'origine locale dans les CCTP et contrats de culture type	Synthèse CCTP et contrats de type	Mise en page graphique en cours
Brique optionnelle			
	Liste des ligneux par région	Liste validée	Finalisation en cours

5. Budget et dépenses

Dépenses année 2016	Nb jours prévisionnels	Nb jours réels	Montant budget prévisionnel en € TTC	Montant réel 2016 en € TTC
Dépenses de personnel CBN PMP	102	141,2	33058,0	46416,0
Dépenses de personnel AFAC	25	78	9950	31044,0
Dépenses de personnel Plante & Cité	40	48	12540	14088,0
Dépenses de personnel CBNSA	2,5	2,5	1562,5	1562,5
Dépenses de personnel CBNA	9,5	9,5	5937,5	5937,5
Dépenses de personnel CBNBP	6,5	6,5	4062,5	4062,5
Dépenses de personnel CBNMed	7	7	4375,0	4375,0
Dépenses de personnel CBNMC	5,5	5,5	3437,5	3437,5
Dépenses de personnel CBN Brest	2,5	2,5	1562,5	1562,5
Dépenses de personnel CBN Bailleul	2,5	2,5	1562,5	1562,5
Prestataires (impression de documents de com)			1467,6	1467,6
GNIS : audits des candidats			22778,6	22778,6
Frais de déplacement Plante & Cité			800,0	800
Frais de déplacement CBNPMP + extérieurs			8000,0	5940,8
Total			111094	145035

Entrées financières	Montant € TTC
Cotisations/adhésions	14600
Formations	1482,19
Fédération Chasse Pays de la Loire	2000
Ministère écologie	8000
Ministère agriculture	9000
Partenariat EDF	20312,5
Fondation l'Occitane	10000
Mécénat RTE	5000
Partenariat TIGF	5000
Partenariat Val'hor	25948
Adhésion VNF	5000
Partenariat CNR	10000
Autofinancement Plante & Cité	1548
Autofinancement AFAC	21094
Autofinancement CBN Pyrénées	6050
TOTAL 2016	145035

Contacts

Les partenaires



La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) assure le portage du projet, depuis 2012 et sa coordination générale. Cette association regroupe actuellement 11 Conservatoires botaniques nationaux agréés par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. <http://www.fcbn.fr>



L'Association française arbres champêtres-agroforesteries participe depuis 2012 au pilotage de ce projet national et a élaboré simultanément des cahiers techniques dédiés à la végétation ligneuse. Cette association rassemble les professionnels de la haie, de l'arbre champêtre et des agroforesteries. Forte d'un réseau de 160 structures regroupant plus de 150 conseillers agroforestiers, l'Afac-Agroforesteries est porte-parole au niveau national de l'arbre champêtre. <http://afac-agroforesteries.fr/>



L'association Plante & Cité participe également depuis 2012 au pilotage de ce projet national. Initiée à Angers en 2006, dans le cadre du pôle de compétitivité Végépolys, l'association Plante & Cité est un centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts et le paysage. www.plante-et-cite.fr

Contacts :

FCBN : Sandra Malaval – sandra.malaval@cbnmpm.fr – 05 62 95 87 86

AFAC-Agroforesterie: Michel Boutaud – boutaud@cren-poitou-charentes.org

Plante & Cité : Marianne Hédont – marianne.hedont@plante-et-cite.fr

Annexe – Revue de presse

Horizons 1er avril 2016 - n°1362. Lancement de nouveau ...

Centre de France
horizons

N° 1362
vendredi 1^{er} au jeudi 7 avril 2016
Édition(s) : Yvelines
Page 21
129 mots



VIE PRATIQUE —| EN BREF—| HORTICULTURE

Lancement de nouveaux labels

- Les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » visent à garantir l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché. Ils ont été créés à l'initiative de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, de l'association française Arbres champêtres et agroforêtiers et de l'association Plante et Cité, pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux. « Végétal local » garantit notamment une provenance locale au regard de onze régions biogéographiques. Le premier appel à candidature a été lancé mi-février. Les producteurs, pépiniéristes, semenciers et récolteurs qui souhaitent faire labelliser leurs végétaux et semences d'origine locale ont jusqu'au 30 avril pour candidater .

Le dossier est disponible sur : www.fcbn.fr/vegetal-localvraies-messicoles.

Guide des écolabels

Labels écologiques et éco-responsables

Label Végétal local

Le **label Végétal local** garantit au consommateur l'origine locale d'un végétal sauvage.

Il a été créé par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et de l'Association Plante & Cité, afin de répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux.

Acheter un végétal local est une nécessité écologique et économique : planter des végétaux locaux permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et de réussir des semis et des plantations.

Le label Végétal local contribue à la mise en place et la promotion de filières de production de végétaux adaptés à des territoires spécifiques.

Critères de labellisation

Le label Végétal local garantit pour les plantes, arbres et arbustes :

- leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outre-mer), avec une traçabilité complète du processus de récolte
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité
- une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, lors des collectes

Produits concernés

- Végétaux
- Plantes
- Arbres
- Arbustes



Année de création : 2015

Contrôle indépendant : Oui

Label officiel : Oui

Référentiel consultable : Oui

Obligatoire : Non

Suivez-nous



Recherche d'écolabels

Alimentation

Énergie & Équipements électriques

Mode & Textile

Santé & Beauté

Bébé

Cosmétique

Hygiène

Entretien & Nettoyage

Bois & Papeterie

Bricolage & Construction

Nature

Agriculture

Jardinage

Produits & Services Professionnels

Services Financiers

Tourisme & Loisirs

Vie Domestique

Prestations de Vedura

La société Vedura, editrice de ce portail, propose également aux [collectivités locales et territoriales](#), aux [entreprises](#) et aux [établissements scolaires](#) son expertise dans les domaines suivants :



Supports pédagogiques sur le développement durable



Formation sur le développement durable

OPENFIELD

Végétal local

LE VÉGÉTAL POUR VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

Par Sandra Malaval, Damien Provendier et Michel Boutaud.

Planter des haies, semer des prairies fleuries, restaurer des écosystèmes, créer des bosquets ou aménager des parcs publics... toutes ces actions nécessitent des végétaux choisis en fonction des usages escomptés. Si les critères esthétiques ou fonctionnels prévalent depuis longtemps, la notion d'origine ou de provenance du végétal utilisé rentre aujourd'hui de plus en plus en ligne de compte chez les utilisateurs, notamment pour les végétaux sauvages proposés par les pépiniéristes et semenciers.

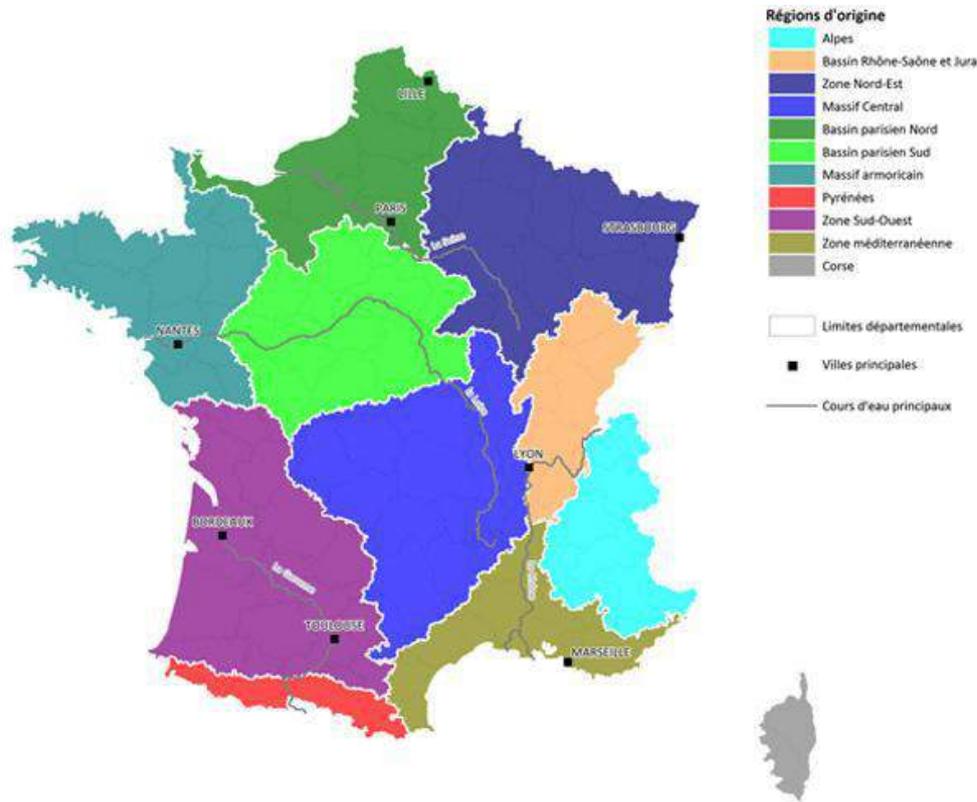
Et il ne s'agit plus seulement de savoir si l'espèce existe à l'état naturel dans la région. Aujourd'hui l'attente des utilisateurs est bien de savoir si l'arbre acheté provient bien des forêts de la région. L'origine locale de ces végétaux est en effet une nécessité écologique et économique. Elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés aux conditions du site d'implantation. Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine. L'utilisation de végétaux indigènes d'origine locale limite aussi le risque de propagation de maladies ou de ravageurs, l'exemple récent de la pyrale du buis illustre les conséquences d'un marché international de végétaux non contrôlé.

L'origine locale des végétaux doit impliquer une production locale, à partir de collectes dans le milieu (principalement sous forme de graines), par des pépiniéristes et semenciers ne pouvant être concurrencés sur cette gamme par des importations européennes ou internationales.

Jusqu'alors, la réglementation en vigueur n'imposait aucun contrôle en matière de provenance ou d'origine pour l'ensemble des végétaux sauvages, herbacés comme ligneux. Le consommateur, qu'il soit maître d'ouvrage d'aménagement, collectivité ou particulier ne pouvait donc disposer d'aucune garantie sur la véritable origine du végétal sauvage acheté ou utilisé. La traçabilité était bien souvent inexistante sur cette gamme de végétaux.

En 2011, le Ministère en charge de l'écologie a proposé un appel à projets dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales » visant à faire émerger des garanties dans ce domaine. Et c'est ainsi que trois associations : la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries, ont répondu conjointement à cet appel en proposant un cahier des charges national de traçabilité des végétaux sauvages (projet « Flore-locale & Messicoles » de 2012 à 2014).

Il a donc fallu tout d'abord définir ce qu'était un végétal d'origine locale et ce qui limitait géographiquement la notion de « local ». Un panel de plus de 20 scientifiques et l'ensemble des Conservatoires botaniques nationaux ont été associés à la démarche pendant deux années, pour définir une carte des régions biogéographiques françaises. La carte des régions d'origine était née, divisant la France en 11 grands ensembles géographiques sur la base de leur homogénéité écologique. C'est cette carte qui sert de base à toute la démarche actuelle.



Carte des régions d'origine Végétal local

Dans le même temps, pour qualifier un végétal sauvage de « local », nous avons conçu un cahier des charges précisant les conditions correctes de collecte, production, traçabilité et contrôle assurant à la fois :

- Une conservation de la ressource in-situ (pour éviter les destructions de populations de plantes sauvages par exemple) ;
- Une conservation de la diversité génétique (aussi large que possible) des végétaux prélevés, aux différentes étapes depuis la collecte jusqu'à la commercialisation (pour éviter de retrouver des clones de plantes sauvages sur le marché ou de faire subir une forte sélection aux plantes multipliées) ;
- Une traçabilité rigoureuse permettant d'éviter le mélange de plantes ou graines issues de régions d'origine différentes et d'éviter la vente de mélanges de semences ayant subi de trop nombreux cycles de multiplication (pouvant induire une sélection du matériel végétal) ;
- Un système d'audit indépendant et régulier des producteurs, garantissant le respect des exigences techniques du cahier de charges, en matière de collecte, production, traçabilité, gestion des stocks...

L'ensemble de ces outils et principes ont été regroupés sous forme d'un règlement d'usage et d'un référentiel technique qui ont servi de base à la définition du label « Végétal local »,

déposé à l'INPI en Janvier 2015 sous forme de marque collective simple. Ce label qualifie les végétaux, herbacés et ligneux qui répondent aux exigences du référentiel technique tel qu'élaboré par le projet porté par la FCBN, Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries.

Ce label s'adresse donc aux pépiniéristes, semenciers, collecteurs et autres producteurs de végétaux qui souhaitent valoriser leurs plantes et arbres sauvages par une garantie sur l'origine locale de leurs végétaux, dans le respect des ressources naturelles de leur territoire.

Depuis l'annonce de lancement faite au Salon du végétal à Angers en février 2015, les candidatures au Label Végétal local ont afflué. Déjà 26 pépiniéristes et semenciers ont proposé un dossier de candidature pour valoriser leurs semences et plants locaux via le label. Depuis Novembre 2015, dix d'entre eux ont reçu du comité de Marque, l'autorisation d'utiliser le label « Végétal local » pour garantir l'origine locale de leurs productions. D'autres attributions du label auront lieu au printemps 2016, par le comité. Celui-ci est constitué de différents collègues professionnels et scientifiques et se réunit deux fois par an pour examiner les dossiers de candidature et attribuer les avis d'autorisation à l'utilisation du label :

- un collège d'utilisateurs ;
- un collège de prescripteurs ;
- un collège scientifique ;
- des représentants des Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture ;
- les trois associations à l'origine du projet.

Dans le même temps, un autre label plus spécifiquement dédié aux plantes messicoles (compagnes des cultures) a également été développé. Les plantes messicoles sont les « habitantes des moissons ». Ce sont des plantes annuelles, le plus souvent dépendantes des cultures de céréales et des pratiques liées à ces cultures, comme le coquelicot ou le bleuet. Ce label, « Vraies messicoles », garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100% d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. L'objectif prioritaire est la conservation des populations de plantes messicoles ayant subi une forte régression depuis l'intensification de l'agriculture, notamment du fait de l'utilisation d'herbicides de manière plus ou moins généralisée. Ce label garanti également des pratiques de collecte permettant une conservation des populations en place et une production maintenant des niveaux élevés de diversité génétique dans les lots de semences.

D'autres pays européens avaient déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux locaux d'origine sauvage et des signes de qualité garantissant l'origine géographique (Allemagne, Autriche, Angleterre, Norvège, Suisse...). Certains de ces pays, comme l'Allemagne ou la Norvège, ont également fait évoluer leur réglementation qui oblige ou obligera prochainement les maîtres d'ouvrage des aménagements à utiliser des végétaux d'origine locale garantie.

C'est donc dans un contexte de prise de conscience générale de l'importance de l'origine « génétique » des végétaux pour la conservation de la biodiversité que se développe le label Végétal local. Ce label permet de valoriser le travail de producteurs qui effectuent déjà des récoltes en milieu naturel de graines de base pour leur production. Mais l'émergence de ce label va plus loin, en créant de nouveaux métiers jusqu'alors très « confidentiels » (récolteurs de graines de ligneux sauvages ou d'herbacées, naisseur...) et de nouvelles filières dans les territoires, avec l'appui d'un réseau de correspondants locaux au label.



Pépinières Naudet Préchac, ©Sandra Malaval

Citons ici l'exemple de la filière en construction dans les Pays de Loire visant à la production d'arbres et d'arbustes d'origine locale, issus de graines prélevées dans le milieu naturel et qui prévoit l'émergence d'une activité professionnelle pour cette production, via l'animation de la Fédération régionale des chasseurs, du Lycée agricole du Fresne et avec le soutien du Conseil régional. Cette dynamique locale est créatrice d'emplois non délocalisables et de végétaux participant à la conservation de la biodiversité et des paysages régionaux. Via le label, ce projet trouve un cadre et une valorisation, un soutien technique et scientifique qui valorise cette approche tant au niveau des partenaires financiers que des utilisateurs potentiels.

Le développement de cette filière dépend de l'appropriation des enjeux par les différents acteurs. Les paysagistes en lien avec les écologues sont souvent les prescripteurs pour les projets d'aménagement d'espaces naturels. Pour permettre aux pépiniéristes d'adapter leur gamme végétale dans le cadre du label Végétal local, les prescripteurs doivent dialoguer avec les fournisseurs en amont des projets à propos des végétaux qui les intéressent sur leurs territoires de projets. L'idéal est de pouvoir anticiper et mettre en place avec les pépiniéristes des contrats de cultures. Les réseaux de planteurs de haies de l'Afac Agroforesteries s'organisent pour structurer ces filières du récolteur au planteur de jeunes plants ligneux.

Les collectivités s'intéressent à ce label qui répond aux objectifs de leurs politiques d'achat durable et d'actions en faveur de la biodiversité. Ainsi la communauté urbaine de Strasbourg a publié récemment le « Guide plantons local » et souhaite intégrer ces critères dans ses marchés d'achats de végétaux pour une conception et une gestion écologique des espaces de nature en ville.

Bibliographie

Pour aller plus loin : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>

Auteurs

Sandra Malaval : animatrice du projet « Végétal local- Vraies Messicoles », Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

Damien Provendier : Chargé de mission Biodiversité – Ecologie – Paysage, correspondant “végétal local”, Plante & Cité

Michel Boutaud : Responsable travaux, correspondant “végétal local”, Conservatoire Régional d’Espaces Naturels de Poitou-Charentes/ AFAC-Agroforesteries.

contacts :

[sandra.malaval\[at\]cbnpmp.fr](mailto:sandra.malaval@cbnpmp.fr)

[damien.provendier\[at\]plante-et-cite.fr](mailto:damien.provendier@plante-et-cite.fr)

[boutaud\[at\]cren-poitou-charentes.org](mailto:boutaud@cren-poitou-charentes.org)

Pour référencer cet article

Sandra Malaval, Damien Provendier et Michel Boutaud, «*Végétal local*» : *le végétal pour valoriser les spécificités des territoires*, Openfield numéro 6, février 2016

Végétaux d'origine Massif central : bon plan(t) pour les haies

Publié le 20/12/2015 à 08h00



Environnement : des haies made in auvergne christophe et nicolas lachaze pepinieristes pilotes pour l'Auvergne le 16 décembre 2015 photo francis campagnoni © Francis CAMPAGNONI

La Fédération des conservatoires botaniques nationaux porte le projet Végétal local - vraies messicoles pour approvisionner les territoires en végétaux de provenances locales. Garantis adaptés au climat ! En France, on arrache des alignements d'arbres et de haies sous la pression urbaine. Mais on en plante aussi !

Des centaines de kilomètres par an! Les agriculteurs pour la gestion de leurs cultures et la sécurité des troupeaux. Les chasseurs pour le gibier. Les techniciens rivière pour stabiliser des berges, les conseils départementaux et les sociétés d'autoroutes le long de leurs bitumes, les collectivités pour leurs espaces...La haie, corridor écologique pour la faune sauvage, intéresse aussi les particuliers et associations.

À tous ceux-là, le projet [Végétal local -vraies messicoles](#) orchestré par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) ouvre une nouvelle manière de fonctionner.

1 : Jusque-là. Pour répondre à la demande, les arbres viennent souvent de très loin : Pays-Bas, Pologne, Nouvelle-Zélande, Asie... Il y a quelques naisseurs forestiers français majeurs, mais basés sous des climats océaniques : ce qui limite aussi les garanties d'acclimatation en montagne et impose des périodes de production inconfortables... « On trouve bien les espèces que l'on cherche, mais avec des patrimoines génétiques différents; ce qui peut induire des problèmes de croissance ou de résistance aux parasites », explique Sylvie Monier, directrice de la Mission haie Auvergne, qui replante environ 10.000 pieds par an. En plus de fragiliser ou de supplanter les taxons locaux, les végétaux exotiques peuvent aussi véhiculer des parasites et maladies dévastatrices. « On peut citer la pyrale du buis, importée a priori via des plants en provenance de Chine et qui est un véritable problème », explique Sandra Malaval animatrice à la FCBN.

2: L'appel à projet, lancé en 2014. Il a permis de poser les bases d'une filière de semences et de plants : traçables et d'origine locale, « au sens biogéographique ».

Le grand Massif Central est aujourd'hui l'une des 11 zones à laquelle correspondent 58 espèces collectées et produites sous les labels « végétal local » et « vraies messicoles » Massif Central. « Il y a des graminées, des plantes aquatiques, des arbres et des arbustes », précise Sandra Malaval. Ces labels garantissent le patrimoine génétique de plants locaux, façonnés par des siècles d'adaptation à la rudesse du climat auvergnat ou lozérien.

3: Comment ça marche? Le cahier des charges imposé aux producteurs, est strict (*voir par ailleurs*) : collecte obligatoire des graines sur trois sites/espèce/an dans la zone géographique; procédures de semis et de repiquage; plants commercialisables après deux saisons en pleine terre et sans apports...

Les premiers participants comptent sur une valorisation par la traçabilité et la robustesse de plants adaptés au climat. C'est à peine plus cher (+ 0,15 à 0,30 €/plant) mais jusque-là, Nicolas Lachaze, seul producteur forestier pour le Massif Central, n'a pas observé la moindre hésitation de la part des clients. « Tout le monde joue le jeu. »

RECONVERSIONS ET LABELS - MASSIF CENTRAL

L'appel à projet a déjà reçu 25 candidatures pour produire des plants labellisés sur le territoire national, dont 11 professionnels déjà labellisés et d'autres à venir. Ils sont cinq pour proposer des espèces Massif Central, dont Nicolas Lachaze, entre Veyrières et Bort-les-Orgues (Cantal/Corrèze). Technicien de bureau d'étude en charpente bois, l'appel à projet lui a donné l'occasion de se rapprocher de son berceau forestier familial dans le cadre d'une reconversion soutenue par la Communauté de communes Sumène-Artense. Formé auprès d'une pépinière de l'ONF, il a appris les règles de la conservation des espèces sauvages qu'il va récolter dans tout le Massif Central. Il en élève déjà 25 sous le label « végétal local » : aubépine, alisier, troène, cassis, églantier, aulne... Repiqués à 650 mètres d'altitude ses plants sont commercialisés après deux saisons en pleine terre et plein vent, presque sans arrosage et sans engrais. Et quand il n'a pas les graines ad hoc, les clients peuvent les fournir sous contrat de culture. C'est ce qu'a fait le syndicat algérien Sicala, en allant récolter ses propres graines d'aulnes sauvages, à restituer en plants.

[Le projet : fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles.](http://fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles)

[Producteur : pepiniere.lachaze@outlook.fr](mailto:pepiniere.lachaze@outlook.fr)

[Mission haies Auvergne : missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrancaise.com](mailto:missionhaiesauvergne.urfa@foretpriveefrancaise.com)

Par Anne Bourges anne.bourges@centrefrance.com

ENVIRONNEMENT

Les végétaux d'origine locale, nouvel apanage des collectivités

PUBLIÉ LE 18/04/2016 | MIS À JOUR LE 19/04/2016
 Par Yaël Haddad • Club : **Club Techni.Cités** • Source : Technicités

RÉAGIR



Saumur Agglo

De multiples stratégies en faveur de la biodiversité impliquent l'utilisation de végétaux d'origine locale. Mais jusqu'ici, aucune garantie sur leur origine n'existait, hormis pour les essences forestières et les semences de graminées. La donne a changé en 2015 avec la création de marques collectives, Végétal local et Vraies messicoles.

L'utilisation de végétaux d'origine locale est essentielle pour la biodiversité. Mais jusqu'ici, aucune garantie n'existait concernant leur origine sauf pour les essences forestières et les semences de graminées. Depuis 2015, avec la création d'une marque collective Végétal local et Vraies messicoles, l'origine des végétaux est désormais certifiée.

La réhabilitation des espaces naturels dégradés par l'homme, la mise en place de réservoirs de biodiversité, la création de continuités écologiques ou l'aménagement de milieux favorables aux auxiliaires ou aux insectes pollinisateurs sont autant de domaines dans lesquels le recours à des espèces végétales d'origine locale est nécessaire. En effet, des études scientifiques ont montré qu'elles avaient une meilleure capacité d'adaptation et de reprise, ainsi qu'une plus grande aptitude à créer des associations floristiques cohérentes. Cela leur permet de reconstituer des écosystèmes pérennes, y compris dans des situations de stress, liées par exemple à des événements climatiques inhabituels. En outre, l'utilisation de végétaux indigènes favorise la préservation de ...

ENVIRONNEMENT

Promouvoir les végétaux d'origine locale

Par Yaël Haddad

De multiples stratégies en faveur de la biodiversité impliquent l'utilisation de végétaux d'origine locale. Mais jusqu'ici, aucune garantie sur leur origine n'existait, hormis pour les essences forestières et les semences de graminées. La donne a changé en 2015 avec la création de marques collectives, Végétal local et Vraies messicoles.

La réhabilitation des espaces naturels dégradés par l'homme, la mise en place de réservoirs de biodiversité, la création de continuités écologiques ou l'aménagement de milieux favorables aux auxiliaires ou aux insectes pollinisateurs sont autant de domaines dans lesquels le recours à des espèces végétales d'origine locale est nécessaire. En effet, des études scientifiques ont montré qu'elles avaient une meilleure capacité d'adaptation et de reprise, ainsi qu'une plus grande aptitude à créer des associations floristiques cohérentes. Cela leur permet de reconstituer des écosystèmes pérennes, y compris dans des situations

Opération de réaménagement du parc du Champvert à Lyon, dans le cadre de son intégration dans la trame verte urbaine et faisant appel à des essences locales d'arbustes.

de stress, liées par exemple à des événements climatiques inhabituels. En outre, l'utilisation de végétaux indigènes favorise la préservation de la diversité biologique. D'autres secteurs économiques en croissance contribuent aussi à faire évoluer la demande en végétaux locaux, notamment les domaines de la cosmétique et de la pharmacie. Les attentes ne sont pas tant quantitatives que qualitatives, avec le besoin des professionnels de disposer de garanties sur le plan de la traçabilité des matières premières qu'ils utilisent.

Offrir une garantie sur l'origine

Jusqu'à, dans le domaine des végétaux à vocation non alimentaire, seul

L'ESSENTIEL

- La création des marques collectives Végétal local et Vraies messicoles constitue une opportunité de développer une véritable filière sur les plantes sauvages d'origine locale.
- Un atout pour permettre aux collectivités d'améliorer leurs actions en faveur de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels sensibles.

le matériel végétal forestier (semis et jeunes plants) et les semences de graminées utilisées pour les gazons disposaient d'un système de certification et donc d'une garantie sur la provenance. Cependant, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives ont été développées à l'échelon régional pour produire et utiliser des espèces sauvages locales, comme en Poitou-Charentes avec un important travail autour des haies bocagères, dans les Pyrénées ou les Alpes pour des espèces montagnardes ou encore dans les Pays de la Loire, où l'on peut citer l'exemple de l'agglomération de Saumur qui a créé

une pépinière expérimentale d'arbres et d'arbustes pour pouvoir disposer de végétaux locaux dans le cadre de travaux de restauration des prairies inondables sur les rives de la Loire et de ses affluents. Mais pour amplifier ces démarches et apporter une réponse cohérente sur l'ensemble du territoire national, la FCBN, Plante&Citè et l'Afac Agroforesterie ont travaillé entre 2012 et 2014 sur un appel à projets du ministère de l'Écologie, réalisé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ».

MÉTROPOLE DE LYON

GARANTIE POUR LES ESPÈCES INDIGÈNES

Engagée de longue date dans une démarche de développement durable, la ville de Lyon n'a pas attendu la création de la filière Végétal local pour privilégier les espèces indigènes par tout où l'enjeu écologique et de préservation de la biodiversité ordinaire est prioritaire. C'est le cas lorsqu'il s'agit d'aménager des continuités écologiques ou de préserver des milieux fragiles comme les zones humides. « La création de cette marque collective est une bonne nouvelle pour nous car elle permettra d'obtenir une véritable garantie sur ces espèces et d'augmenter l'offre disponible. Jusque-là, nous travaillions essentiellement en partenariat avec notre jardin botanique. Mais malgré sa belle collection de plantes régionales, cela n'était pas toujours suffisant par rapport à nos besoins », explique Tatiana Bouvin, responsable du Pôle développement durable de la ville de Lyon.

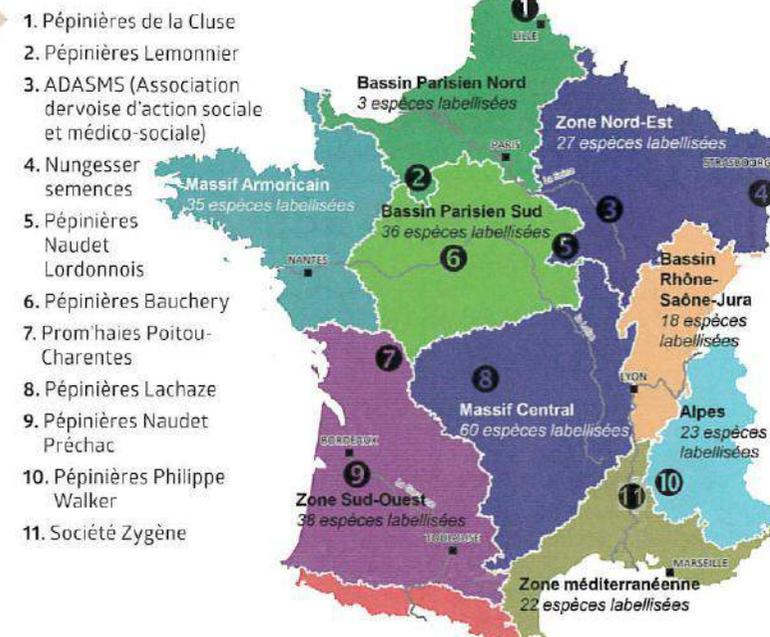
LES PREMIERS LABELS « VÉGÉTAL LOCAL »

Par Sylvie Luneau

Onze producteurs ont reçu le label « Végétal local » au salon du végétal d'Angers. Jusqu'alors, le marché français de végétaux d'origine sauvage ne disposait pas de garantie pour qualifier sa provenance. Pourtant, pour la restauration des milieux, l'origine locale est une nécessité écologique et économique : elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés. Une centaine d'espèces de différentes régions ont été labellisées : plantes de haies (cornouiller sanguin, aubépine, noisetier...), végétaux aquatiques (Carex, roseaux, saules...) et des espèces herbacées (trèfles, silène, origan...). Cette labellisation répond à un premier appel à candidature lancé en février 2015. Onze semenciers, collecteurs et pépiniéristes ont obtenu début 2016, le droit d'exploiter le label Végétal local pour un total de 262 espèces réparties sur neuf régions. Un seul professionnel a présenté un dossier qui nécessite des compléments avant sa labellisation. Pour la prochaine campagne d'audit qui se tiendra en mai, quinze autres structures ont déjà fait acte de candidature.

Carte de France des espèces labellisées par région d'origine et localisation des producteurs

Carte au 14 janvier 2016



Le label Vraies messicoles garantit que les mélanges de semences bénéficiaires sont composés à 100 % d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. La durée de validité de la labellisation est de dix ans, avec des contrôles aléatoires réalisés en moyenne tous les deux à trois ans. L'audit est assuré par un organisme indépendant, le service officiel de contrôle et certification du GNIS. À noter que la labellisation doit être demandée pour chaque espèce que l'on souhaite certifier pour une région donnée.

Domaines d'intervention variés

Les projets dans lesquels les espèces locales peuvent être utilisées sont diversifiés et font appel à des techniques de génie écologique, qui limitent les impacts environnementaux liés aux interventions dans des milieux fragiles : aménagements d'espaces naturels sensibles, zones Natura 2000 ou zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ; restauration de terrains de montagne ; réaménagement de berges de rivières, de lacs ou de franges littorales ; réhabilitation d'anciennes friches polluées ; opérations de compensation écologique notamment dans le cadre de grands travaux d'infrastructures (autoroutes, voies ferrées à grande vitesse...).

Mais le développement de cette filière passe par la professionnalisation des acteurs désireux de s'engager

dans cette nouvelle voie. Elle nécessite d'acquiescer des connaissances spécifiques aussi bien dans le domaine de l'écologie, de la botanique, de la phytosociologie, que de la production végétale ou de la réglementation. Pour les pépiniéristes ou semenciers habitués à la gestion d'espèces horticoles, cela implique de changer radicalement d'approche, puisqu'il ne s'agit plus de tout faire pour proposer des lots homogènes, mais au contraire de conserver la diversité génétique. À cela s'ajoute le maintien de la traçabilité depuis les lieux de prélèvement jusqu'à la commercialisation. Il faut aussi envisager la création de nouveaux métiers, comme celui de récolteur avec des formations adaptées. Celui-ci a pour mission de sélectionner les sites de récoltes et d'organiser les opérations de prélèvement sur le terrain, tout en préservant les milieux et les plantes sources. Pour que cette filière prenne son plein essor, le rôle des prescripteurs est primordial, car c'est la demande qui crée l'offre. Les collectivités territoriales et services de l'État déjà engagés dans cette voie ont un rôle à jouer auprès des autres donneurs d'ordre pour les aider à intégrer cette donnée dans leur stratégie de gestion de la biodiversité et dans leurs marchés publics. Elles ont aussi une mission de sensibilisation auprès du grand public pour favoriser l'appropriation de ces nouvelles approches. ●



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Afac : Association française d'agroforesterie.

FCBN : Fédération nationale des conservatoires botaniques nationaux.

GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences.

Il a abouti à la création en juin 2014 de deux marques collectives, « Végétal local », pour garantir l'origine des plantes herbacées et ligneuses sauvages et « Vraies messicoles » pour les plantes compagnes des moissons et des cultures (bleuets, coquelicots, nielles des prés, matricaires...). Pour ce label, il s'agit d'œuvrer en faveur de la réintroduction de ces espèces devenues rares en zone agricole, car elles jouent un rôle fondamental pour les pollinisateurs, les insectes auxiliaires et les oiseaux de plaine.

Cahier des charges précis

Le label Végétal local garantit pour les plantes, les arbustes et arbres sauvages estampillés :

- la provenance locale, au regard de la carte qui définit les onze régions biogéographiques de métropole et de Corse, auxquelles s'ajoutent les régions biogéographiques d'outre-mer (une région par territoire, îles ou îlots) ;
- la traçabilité complète du processus, récolte, multiplication ou mise en culture, commercialisation (semences ou plants) ;
- la conservation de la ressource dans le milieu naturel, lors des collectes ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots.

Végétaux : les collectivités jouent la carte du local !

Privilégier des végétaux locaux pour reconstituer des communautés végétales cohérentes, propices au maintien des écosystèmes en place, est l'une des priorités des aménagements paysagers d'aujourd'hui. C'est aussi le meilleur moyen d'assurer la reprise des végétaux, de soutenir les filières horticoles de proximité et de maintenir la biodiversité locale. Bref, que des avantages !

Lors du lancement du plan national d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a clairement encouragé les collectivités à repenser l'espace public, les parcs et les jardins dans l'idée de retrouver des paysages propres à chaque identité géographique. Les collectivités, mais aussi les paysagistes, l'ont depuis bien compris : la biodiversité a besoin de la main de l'homme pour retrouver la place qu'elle mérite, ce qui peut paraître paradoxal... C'est pourquoi, l'introduction de végétaux représentatifs du territoire dans

les travaux d'aménagement ou de restauration paraît inévitable. La fourniture de végétaux locaux, appelés également indigènes ou autochtones, est donc appelée à se développer. C'est du moins la vision d'Isabelle Chagnot, responsable du service logistique et support technique au centre de production horticole de la Ville de Lyon. *"Contrairement aux idées reçues, la palette végétale disponible est vaste. En privilégiant une démarche locale dans le choix des végétaux, on est parfois amené à redécouvrir des essences jusqu'à oubliées, qui plus est très esthétiques. De plus, les avantages sont multiples, à la fois pour le concepteur, la collectivité, et bien évidemment, la nature"* indique-

elle. Et à l'échelle de la Ville, cette démarche a complètement inversé la tendance des achats : si autrefois, 80 % des végétaux provenaient de l'export, 60 % des végétaux actuels sont issus de pépinières locales (Rhône-Alpes).

Qualité rime avec biodiversité !

L'utilisation des végétaux locaux comporte de nombreux avantages. Tout d'abord, d'un point de vue qualitatif, les plantes endémiques sont adaptées au milieu dans lequel elles se trouvent (spécificités pédologiques, conditions climatiques locales, altitude...), ce qui permet d'assurer une meilleure reprise des végétaux à la plantation et une meilleure intégration du projet dans son environnement. Sur le plan environnemental, l'implantation de végétaux locaux diminue les risques de colonisation des plantes exogènes, limitant la diversité floristique. Par ailleurs, qui dit local, dit proximité, et des fournitures de proximité réduisent considérablement les transports, et donc, l'impact carbone. De plus, la traçabilité des végétaux est optimale. *"La direction des espaces verts de la Ville de Lyon est labellisée Iso 14 001 et dispose d'un plan de management environnemental. La réduction des impacts sur l'environnement et le maintien de la biodiversité sont des objectifs forts"* précise Isabelle Chagnot. Enfin, le recours à des fournitures locales permet aussi de soutenir les filières horticoles de proximité. De la semence aux jeunes plants, en passant par les modes de production, la commande peut tout connaître et vérifier si toutes ces étapes sont conformes à ses exigences.

Comment favoriser les végétaux locaux dans les marchés publics ?

Dans le cadre de la commande publique, par souci de libre concurrence, le maître d'ouvrage ne doit en aucun cas spécifier la provenance des végétaux, bien que la préférence pour des végétaux locaux soit dans l'absolu souhaitable. Que faire ? *"Lors de la rédaction des CCTP, la collectivité peut émettre la clause que les végétaux sélectionnés proviennent d'une région au climat équivalent au site d'implantation, et puissent par la suite s'adapter rapidement aux conditions climatiques mais aussi édaphiques. C'est une manière d'inciter les maîtres d'œuvre potentiels à proposer des végétaux issus d'une production locale"* explique Isabelle Chagnot. Et de préciser, *"un MJO (Mémoire Justificatif des Offres) est également envoyé à tous les candidats pour affiner leurs propositions. Il s'agit d'un questionnaire dont le but est, entre autres, de préciser leurs zones de production (commune, département et surface de production). A l'issue des réponses indiquées, nous sélectionnons le candidat qui a répondu à toutes nos exigences"*. De toute évidence, sous couvert du bon sens écologique, tout est fait pour que les concepteurs d'aménagements paysagers prennent conscience de l'origine des végétaux qu'ils utilisent. Avec le développement des trames vertes et bleues, en lien avec les enjeux du développement durable, utiliser des végétaux locaux est la garantie du succès !

Qu'est-ce qu'un végétal dit local ?

Il s'agit d'une plante ayant colonisé un territoire de façon naturelle, ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais dont la présence est attestée avant l'an 1 500 (avant les grandes découvertes et les échanges commerciaux). Ainsi, les plantes indigènes possèdent une aire de répartition géographique spécifique depuis plus de 500 ans. Elles peuvent être spontanées (exemple : *Ceterach officinarium* sur les murets), introduites intentionnellement (exemple : *Ammophila arenaria* plantées sur des dunes) ou cultivées (exemple : *Crithmum maritimum*, dont les propriétés gustatives sont utilisées par l'industrie agro-alimentaire).



Sources : Conservatoire Botanique National de Brest, Toussaint et al. (2005), Provost (1998), Toussaint et al. (2007)



A Lyon, les services techniques achètent des semences de plantes indigènes, évaluent leur comportement en culture et distribuent les meilleurs sujets aux jardiniers, pour agrémenter les parcs et les jardins de la ville.

Deux labels garantissent l'origine locale d'un végétal !

Les labels 'Végétal local' et 'Vraies messicoles'* visent à garantir l'origine locale d'un végétal sauvage sur le marché. Ils ont été créés à l'initiative de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries et de Plante & Cité pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux.

Le label 'Végétal local' garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages bénéficiaires :

- leur provenance locale, au regard d'une carte des 11 régions biogéographiques métropolitaines (et des régions biogéographiques d'outre-mer), avec une traçabilité complète ;
- la prise en compte de la diversité génétique dans les lots de plantes et d'arbres porteurs du signe de qualité ;
- une conservation de la ressource (plantes et arbres mères) dans le milieu naturel, malgré les collectes.

**Le label 'Vraies messicoles' garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100 % d'espèces 'compagnes' des cultures, d'origine locale et non horticoles. Les plantes messicoles sont les 'habitantes des moissons'. Ce sont des plantes annuelles, le plus souvent dépendantes des cultures de céréales et des pratiques liées à ces cultures, comme le coquelicot ou le bleuet.*



La production d'essences locales permet d'assurer une meilleure reprise des végétaux, une meilleure intégration du projet dans son environnement, de diminuer les risques de colonisation des plantes exogènes, de réduire les frais de transports, et donc, l'impact carbone... De plus, leur traçabilité est optimale.

Provenance des végétaux

Extrait d'un CCTP, chapitre 'provenance des végétaux' (Crédit : Ville de Lyon), pour inciter les maîtres d'œuvre potentiels à opter pour des végétaux locaux.

"Les sites de production des végétaux à fournir devront être situés dans une région au climat équivalent à celui de Lyon ou acclimaté pour la région Lyonnaise.

Une analyse physico-chimique du sol des terrains de culture pourra être demandée par la Ville de Lyon.

Le titulaire s'engage à prendre connaissance des conditions climatiques et édaphiques de la ville de Lyon (sol, calcaire) et à choisir des portes greffes adaptés à ces conditions.

Les végétaux proviendront au maximum des parcelles de production du titulaire. Les adresses de ces parcelles seront communiquées à la Ville de Lyon dans le 'Mémoire Justificatif des Offres'."

Environnement. Les premiers labels ont été décernés à onze producteurs pour une centaine d'espèces dans différentes régions françaises.

Débuts de la filière « Végétal local »

Le 16 février dernier, dans le cadre du Salon du végétal, à Angers (49), onze producteurs, pépiniéristes, semenciers et récolteurs ont reçu le label « Végétal local », pour une centaine d'espèces, notamment des plantes de haies (cornouiller sanguin, aubépine, noisetier...) et des végétaux aquatiques (*Carex*, roseaux, saules...). Ce label vise à garantir l'origine locale de végétaux sauvages indigènes issus de prélèvements durables dans le milieu naturel, pour chacune des onze régions définies en France métropolitaine.

Six pépiniéristes produisant arbres et arbustes, un producteur de plantes aquatiques et de ripisylve, trois producteurs de semences et de plants d'herbacées et un récolteur de graines d'arbres (*) ont reçu le droit d'exploiter le label. Parmi eux, l'association Prom'Haies Poitou-Charentes récolte des graines depuis des années dans le cadre de son action de promotion de la haie et de l'arbre dans les espaces ruraux régionaux. Les travaux de la LGV (ligne à grande vitesse) Tours (37) - Bordeaux (33) ont boosté son action avec la nécessité de fournir 700 000 plants de végétaux d'origine locale. L'association confie les semences récoltées à des producteurs pour élever les plantes, parmi lesquelles les pépinières Lemonnier, Bauchery ou Naudet. Ces trois entreprises, également labellisées, s'engagent dans une filière en pleine construction. Ainsi, avec 40 kg de graines labellisées semées en 2015-2016, les pépinières Naudet produiront 50 000 à 60 000 jeunes plants, dont 90 à 95 % iront aux associations. Mais dès 2017, la signature d'un partenariat avec ces dernières leur permettra d'obtenir davantage de graines (400 à 500 kg en 2016) et d'augmenter leur gamme. Si l'activité nécessite une gestion de



Le label « Végétal local » a été créé pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de la restauration des milieux.

lots importante, la difficulté principale consiste à pouvoir faire coïncider l'offre et la demande : entre la récolte et les premiers plants, il peut se passer plusieurs années. L'établissement de contrats de culture est une solution. Pour faciliter la commande publique, Val'hor, la FCBN (Fédération des conservatoires botaniques nationaux), Plante & Cité et l'Afahc (Association française arbres et haies champêtres) prévoient de travailler sur un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) type.

Restaurer des milieux naturels

Le prix des semences d'origine locale peut être trois à quatre fois plus cher que d'autres non certifiées, mais l'écart de prix diminue au stade jeune plant. Et « il est important de ramener le surcoût des plantes au prix du chantier global dont elles représentent un faible pourcentage », rappelle Françoise Sire, directrice de Prom'Haies Poitou-Charentes.

Lancé en 2015 à Angers, le label « Végétal local » a été créé à l'initiative de la FCBN, de l'Afahc et de Plante & Cité pour répondre aux enjeux écologiques et économiques de

la restauration des milieux. L'idée n'est pas de remplacer l'ornemental, mais de segmenter le marché pour répondre aux attentes du génie écologique. « De nombreuses entreprises souhaitent déjà se fournir en végétaux labellisés pour leurs sites à restaurer et en intégrant dans leurs cahiers des charges d'aménagement », indique les partenaires du label. « Des collectivités et des parcs naturels régionaux sont également en attente de végétaux garantis d'origine locale. » Trames vertes et bleues, parcs extensifs, restauration d'écosystèmes, agroforesterie, reconstitution de haies, réhabilitation de carrières, mesures compensatoires..., les usages possibles ne manquent pas. « Les plantes horticoles ont leur place en ville, explique Bernard Heitz, dirigeant de Nungesser Semences, mais les sauvages sont indispensables pour nourrir l'entomofaune. » Adaptation aux conditions pédoclimatiques locales et biodiversité génétique comptent aussi parmi leurs atouts.

Appel à candidatures

Les sessions de labellisation ont lieu au printemps et à l'automne. Des audits sont en cours

auprès des 15 producteurs qui ont candidaté à la session d'automne 2015. Au moins 250 espèces supplémentaires devraient être labellisées en 2016. Le troisième appel à candidatures est ouvert jusqu'au jeudi 31 mars. Rendez-vous sur le site de la FCBN (www.fcbn.fr/vegetallocal-vraies-messicoles) pour retirer un dossier. Les candidats retenus feront l'objet d'un audit en été 2016 pour les espèces locales qu'ils souhaitent collecter et produire. Les labellisations sont valables pour une période de dix ans et s'appliquent aux espèces proposées par chaque candidat et validées par le comité de marque. Sur le site de la FCBN, les personnes intéressées pourront retrouver une liste de correspondants locaux, une carte des producteurs et un catalogue d'espèces. **Valérie Vidril**

(*) Pépinières de la Cluse, Pépinières Lemonnier, ADASMS (Association d'origine sociale et médico-sociale), Nungesser Semences, Pépinières Naudet Lordonnois, Pépinières Bauchery, Prom'Haies Poitou-Charentes, Pépinières Lachaze, Pépinières Naudet Préchac, Pépinières Philippe Walke, Zygène.

PARCOURS DE PRO : UN HORTICULTEUR SUR M6

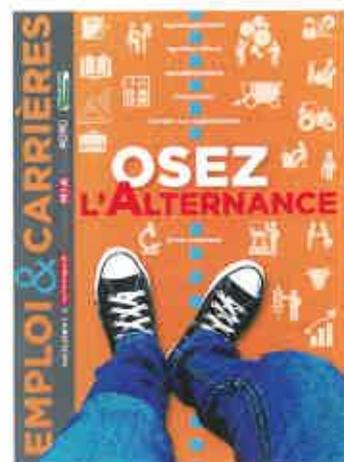
La télévision s'intéresse à l'horticulture ? Oui, et ce, dès la fin du mois de mars. L'itinéraire d'un horticulteur, Frédéric Sérusier, qui a un projet à l'export, va être diffusé par épisodes, chaque jour du lundi au vendredi sur M6, à 19 h 35 pendant 1 minute dans le cadre de l'émission *Parcours de Pro* (et vers 20 h 30 sur W9). Il sera présenté au cours de trois périodes : du 28 mars au 1^{er} avril, du 19 au 23 septembre, du 31 octobre au 4 novembre 2016. Enthousiaste et passionné, Frédéric Sérusier dirige Les Agrumes de Méditerranée, entreprise basée à Tiercé (49). Grâce aux conseils d'un coach, Bernard Pical, il fait rapidement mûrir son projet dans l'objectif de diversifier sa production et de l'exporter, notamment en Europe du Nord. Outre l'horticulture, la série va présenter plusieurs professions et secteurs d'activités (boulangerie, carrosserie, esthétique, pressing, start-up...). Au fil des diffusions, les épisodes et les fiches dédiées aux métiers seront mis en ligne sur le site <http://parcoursdepro.engie.fr/> et en replay sur www.6play.fr/ (le parcours d'un boucher est déjà en ligne).

NB : Pshhh, agence de communication et marketing, est productrice du programme, et Engie (nouveau nom de GDF Suez) parraine l'émission.

HORS-SÉRIE OSEZ L'ALTERNANCE

Le Groupe France Agricole a réalisé un hors-série intitulé *Osez l'alternance*, diffusé sous forme de supplément à l'hebdomadaire *La France Agricole*. Ce document comprend trois parties qui traitent de sujets essentiels pour les étudiants :

- une passerelle vers l'emploi : les intérêts dans les filières agricoles et para-agricoles, chiffres, informations pratiques et conseils à l'appui ;
- les secteurs qui recrutent, avec des témoignages d'étudiants et d'entreprises, et les profils recherchés ;
- les conseils et astuces du Groupe France Agricole pour adapter la recherche d'emploi, planifier les démarches, choisir le bon contrat...



Disponible gratuitement (dans la limite des stocks disponibles) sur le site www.lagaleriesverte.com/osez-alternance.html

APPRENTISCÈNES DU 4 AU 8 AVRIL

Du 4 au 8 avril, au théâtre du Gymnase Marle-Bell, à Paris (10^e), soixante groupes d'apprentis issus des CFA d'Ile-de-France présenteront, devant un jury, des scènes inspirées de leur vie professionnelle ou de leurs préoccupations. La finale de cette dixième édition aura lieu le vendredi 8 avril.

FLEURISSEMENT

Les espèces locales favorisent la biodiversité



PRAIRIES SAINT-MARTIN.
Ce parc de Rennes privilégie la flore sauvage locale.

Atout charme des collectivités territoriales, le fleurissement évolue : les nouvelles formes se conjuguent avec le regain d'intérêt pour les espèces sauvages d'origine locale. La traçabilité de ces dernières est désormais possible grâce aux nouvelles certifications Végétal local et Vraies Messicoles.

Le fleurissement des collectivités territoriales constitue la clé de voûte de l'embellissement des territoires, aux yeux des habitants comme des touristes. Mais cet embellissement doit désormais se conjuguer avec l'écologie, comme en témoigne la nouvelle mention introduite en 2015 dans le palmarès des Villes et Villages fleuris de France : cette institution récompense les initiatives mellifères accompagnant une nouvelle approche du fleurissement.

Moins cher, plus écologique

Les restrictions de budget et de personnel ont imposé deux nouvelles priorités depuis une dizaine d'années : privilégier la qualité sur la quantité et systématiser la gestion différenciée. La recherche d'économies favorise non seulement des massifs à base d'herbacées, avec de plus en plus de vivaces,

de bulbes ou de graminées, au détriment des annuelles et bisannuelles, mais aussi des aménagements intégrant de façon plus systématique des espèces ligneuses à fleurs, arbustes et lianes dont la durée de vie est plus longue et l'entretien moins coûteux. Cette évolution répond aussi à des objectifs environnementaux : la palette

“ L'amélioration de la biodiversité sur les territoires par le fleurissement passe par la priorité donnée aux espèces végétales mellifères ”

horticole est de plus en plus réservée aux aménagements urbains de prestige, à haut niveau d'entretien, tandis que dans les espaces extensifs et les secteurs sensibles sur le plan écologique, il est de mise de privilégier les espèces sau-

vages. L'amélioration de la biodiversité sur les territoires par le fleurissement passe par la priorité donnée aux espèces végétales mellifères, riches en nectar et/ou en pollen. Elles permettront de proposer une nourriture abondante pour les insectes pollinisateurs qui jouent un

rôle fondamental pour la préservation de la biodiversité. Le choix doit se porter sur des espèces sauvages plutôt que sur des variétés horticoles car les critères ornementaux ayant présidé à leur sélection ne répondent pas aux besoins des insectes : ainsi un trop grand nombre de pétales complique l'accès aux étamines.

Les insectes veulent du terroir

En outre, les espèces horticoles d'origine exotique ne sont pas adaptées aux insectes de nos régions. Enfin, l'utilisation d'espèces sauvages locales permet de conserver la diversité du patrimoine génétique au sein d'une espèce. Ce patrimoine conditionne l'adaptation au milieu. Avant la création des marques collectives Végétal local et Vraies Messicoles [lire l'article ci-dessous], la difficulté résidait dans l'impossibilité de trouver dans le secteur ornemental des semences ou jeunes plants d'espèces sauvages certifiées, avec une garantie d'origine. Et certains mélanges fleuris du commerce affichant une « étiquette » en faveur de la biodiversité se gardaient bien de préciser que les espèces sauvages qu'ils contenaient pouvaient être produites à l'autre bout de l'Europe... Dernier axe de travail en faveur de la biodiversité, la mise en œuvre d'une gestion adaptée : un fauchage par étapes préserve des zones refuges ; l'exportation des produits de coupe évite un enrichissement excessif du sol ; des fauches tardives, le temps nécessaire à la montée des graines. ■

Yaël Haddad

SOS POLLINISATEURS



Yaël Haddad

Le ministère de l'Écologie a lancé, en mai 2015, un plan national d'actions « France, terre de pollinisateurs » pour lutter contre la disparition des insectes pollinisateurs sauvages – 70 % des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France et 80 % des cultures dans le monde en dépendent pour leur reproduction. Outre l'acquisition d'une meilleure connaissance scientifique dans le domaine de la pollinisation et des pollinisateurs, le plan prévoit la promotion des bonnes pratiques, avec notamment le développement du

fauchage tardif sur les dépendances routières nationales et la mise en place de jachères fleuries. Afin d'élargir ces initiatives à un plus grand nombre d'acteurs du territoire, la ministre Ségolène Royal a signé, début mars, sept conventions d'engagement avec Voies navigables de France, le Domaine national de Chambord, Réseau de transport d'électricité, la Fédération des parcs naturels régionaux de France, Parcs nationaux de France, l'Institut national de la recherche agronomique et l'Office national des forêts.

VÉGÉTAL LOCAL, VRAIES MESSICOLES

Deux labels protègent le patrimoine

Les premiers labels Végétal local et Vraies Messicoles ont été décernés officiellement au cours de la dernière édition du Salon du végétal d'Angers.

Les pionniers des nouveaux labels comprennent onze producteurs : six pépiniéristes, un producteur de plantes aquatiques et de plantes de ripisylves, trois producteurs de semences et de plants d'herbacées et un récolteur de graines d'arbres. Au total, la certification des plantes locales concerne une centaine d'espèces, des plantes de haies (cornouiller sanguin, aubépine, noisetier...), des végétaux aquatiques (carex, roseau, saule...), des espèces

herbacées (trèfle, silène, origan...), ainsi que deux espèces messicoles (coquelicot et bleuet). Ces deux marques collectives découlent d'un travail initié depuis 2012 par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, l'Association française Arbres champêtres et Agroforesteries et l'association Plante & Cité afin de permettre la création d'une véritable filière autour des végétaux d'origine locale, depuis la récolte jusqu'à la plantation, en passant par les phases de multiplication et de commercialisation. L'utilisation d'espèces locales préserve la diversité biologique et favorise la création d'écosystèmes fonctionnels durables. Concernant les



AGROFOR

plantes messicoles, compagnes des moissons, les données des conservatoires botaniques montrent une forte régression depuis plusieurs décennies, avec sept espèces considérées comme disparues sur les 102 taxons répertoriés en France. Longtemps considérées comme des indésirables par les agri-

culteurs, elles retrouvent désormais leurs lettres de noblesse dans un modèle agroécologique dans lequel la diversité floristique contribue à son bon fonctionnement en permettant l'accueil des pollinisateurs et des oiseaux alliés pour une lutte naturelle contre les ravageurs des cultures.

Avrai dire

« La génétique sera le fer de lance de l'horticulture »

ALAIN CANET, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION ARBRE ET PAYSAGE 32, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE (AFAF), À AUCH (32).

Arbre et paysage 32 conseille et informe sur les arbres « de pays » et l'agroforesterie. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Depuis vingt-six ans, nous concevons et accompagnons les projets d'aménagement comportant des plantations d'essences champêtres, et nous conseillons également sur la gestion de la végétation spontanée ou existante. L'association a depuis permis la plantation de plusieurs dizaines de milliers d'arbres et de près de mille kilomètres de haies. Nous avons également une activité de sensibilisation et d'information sur l'arbre, le paysage et l'agroforesterie. Notre équipe se compose de dix salariés. Nous sélectionnons des sites sur le département où nous récoltons les graines, nous les nettoyons et nous les envoyons à des « naisseurs », des pépiniéristes français capables d'élever les jeunes plants (levée de dormance, stratification...). Les sélectionneurs sont des professionnels de l'aménagement formés en interne. De la graine à la plantation, nous maintenons une forte traçabilité.

Vous travaillez en milieu agricole mais également avec les collectivités.

L'association travaille avec des agriculteurs, mais aussi des villes, des paysagistes... Nous intervenons sur l'aménagement du paysage : sites urbains, milieux aquatiques (compétence Gemapi (*) transférée aux collectivités par la loi du 27 janvier), chemins de randonnée, ressource en bois de chauffage... Nous travaillons sur la régénération naturelle assistée, avec des programmes spécifiques pour les collectivités. Il s'agit de permettre à la végétation spontanée (arbres et haies champêtres associés à une strate herbacée) de s'instal-

ler le long des rivières, des chemins, des bordures de parcelles... Ainsi, laisser pousser les ronces à un endroit permet l'installation de chênes potentiellement centenaires dix ans après.

Pourquoi planter des arbres « de pays » ou champêtres ?

Les essences de pays, grâce à leur grande variabilité génétique, s'adaptent de façon permanente aux contraintes du terroir (sol, climat...). C'est pourquoi nous cherchons à produire des plants par reproduction sexuée à partir de graines récoltées sur des sites différents. Les plantes sauvages possèdent une capacité propre de résistance et de reproduction, que n'ont plus des végétaux dégénérés génétiquement et « engraisés ». Les arbres champêtres, jusqu'ici sous-estimés, ont toute leur place dans l'aménagement du paysage. Nous sommes dans une période de transition : la génétique sera bientôt le fer de lance de l'horticulture.

Les techniques aussi doivent changer. Aujourd'hui, un arbre sur deux plantés en France meurt. Les plantations ne



giste : nous n'avons pas plus de 5 % de mortalité, avec une garantie pendant trois ans. La nature humaine pense qu'il faut assister les arbres ; je pense qu'on peut faire les choses différemment. Et puis, qu'en est-il de l'énergie à faire pousser un arbre ? Elle ne devrait pas être supérieure à celle qu'il dépensera pour climatiser par exemple. J'ai des exemples de plantations le long d'infrastructures routières où la majorité des végétaux sont morts (pour des problèmes de taille des sujets, de confusion des sols

modos : il y a eu les compositions florales, les graminées... Je pense que nous allons revenir aux parcs agroforestiers en ville, qui jouent à la fois un rôle de climatiseur et de conservation de la biodiversité. Il va falloir planter beaucoup d'arbres, autant le faire ensemble et bien ! Or on choisit encore trop souvent des arbres sur catalogue sans connaître les conditions dans lesquelles ils vont s'épanouir ! Il existe pourtant une quantité de plantes indigènes adaptées à des contraintes différentes : sol acide ou basique, résistance à la sécheresse, bord de cours d'eau... Et question esthétique, quoi de plus beau qu'un alisier torminal ? Personnellement, je préfère voir du sureau, du noisetier, des aulnes, des merisiers... plutôt qu'un *Cornus* de l'autre bout du monde. Mais pour planter plus et mieux, instaurer le dialogue avec les paysagistes et les architectes est primordial. Le végétal est bien trop souvent considéré comme la cinquième roue du carrosse dans un aménagement. À un moment donné, nous sommes obligés de dire : « Stop ! C'est nous qui décidons de l'emplacement des réseaux et de l'endroit où il faut planter. » Le préverdissement d'un projet,

en autorisant les plantations dès que les travaux démarrent, permet de mettre tout le monde sur un même pied d'égalité : chacun est obligé de respecter les contraintes des uns et des autres. Et quand le chantier est fini, les végétaux sont déjà structurés. De plus en plus de projets sont vendus grâce à leur qualité paysagère, autant le faire valoir pour donner à la plantation la place qu'elle mérite dans le processus d'aménagement.

Que pensez-vous du label Végétal local ?

L'Association française d'agroforesterie (AfaF), dont Arbre et paysage 32 est partenaire, a travaillé sur le cahier des charges Végétal local. Il forme un socle de départ intéressant, mais qui doit évoluer. Car « local », ça ne veut rien dire, il faut entrer plus dans le détail. Le plan national de développement de l'agroforesterie, lancé officiellement en décembre dernier par le ministère de l'Agriculture, va entraîner une remise à plat de ce label. **Propos recueillis par Valérie Vidril**

(*) Compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

“ On choisit encore trop souvent des arbres sur catalogue sans connaître les conditions dans lesquelles ils vont s'épanouir ”

peuvent pas être durables si on utilise des arbres sous perfusion ! Il est primordial de planter le bon arbre, au bon endroit et de la bonne manière. L'association utilise des techniques issues de l'agroforesterie : préparation du sol, paillage (BRF notamment), pas d'arrosage, ni d'engrais, ni de compost. Ce n'est pas une vision écolo-

et d'essences...). Chaque protagoniste était conscient du problème mais se rejetait la balle. Il est salutaire de faire du conseil, de la formation, de l'information, du dialogue et de la mise en relation.

Vous pensez donc que les arbres champêtres sont l'avenir du paysage ?
Le paysage obéit à des

Ratho. La station Astredhor de Brindas (69) a organisé ses portes ouvertes le 24 juin dernier.

Fleur des villes et fleur des champs

La thématique des portes ouvertes du Ratho, « De la fleur des villes à la fleur des champs », fin juin, fait référence aux essais variétaux réalisés par la station et à une expérimentation en cours sur la flore locale. Comme chaque année, les nouveautés 2016 étaient mises en scène en mini-jardins constitués de légumes, d'aromatiques, d'annuelles, de vivaces et d'arbustes.

Un représentant des différents obtenteurs répondait aux interrogations des visiteurs, essentiellement des producteurs, les collectivités étant plus intéressées par les portes ouvertes de septembre et l'impact de la saison estivale sur les végétaux ! En parallèle et pour répondre à la grande tendance des plantes indigènes, portée notamment par les labels Végétal local et Vraies messicoles, le Ratho travaille en partenariat avec OH Semences et évalue depuis l'année dernière 180 taxons appartenant à la flore de la région Rhône-Alpes : hauteurs, durées de floraison, résistance aux conditions climatiques, intérêt paysager...

« Ce secteur du végétal local augmente les possibilités de diversification de la filière, avec la production de semences, de plantons voire de nouveaux produits (rouleau de fleurs sauvages...).

Elle élargit également le champ des possibles pour l'aménagement tout en favorisant la diversité floristique et faunistique en ville (valorisation des matériaux difficiles, gazons fleuris...) », explique Stéphane Tremblet, d'OH Semences. L'entreprise cherche à développer son réseau de multiplicateurs.

Diversification et outil de production

Les professionnels ont pu découvrir les autres essais en cours à la station : serre bioclimatique, aquaponie... Une nouvelle expérimentation se met en place, en partenariat avec l'Itavi (Institut technique de l'aviculture), sur la production de spiruline. Consommée comme un complément alimentaire en raison de sa richesse en minéraux et en vitamines, la spiruline est obtenue à partir d'une micro-algue (une cyanobactérie du genre *Arthrospira*). Sa culture pourrait offrir une activité de diversification pour les serristes. « Nous devons être force de proposition pour la profession », insiste Bernard Darfeuille, chargé d'expérimentation au Ratho. Parmi les autres thématiques proposées, la déshumidification des serres et la cogénération, que les nouveaux contrats C16 devraient rendre intéressante pour les petites surfaces.

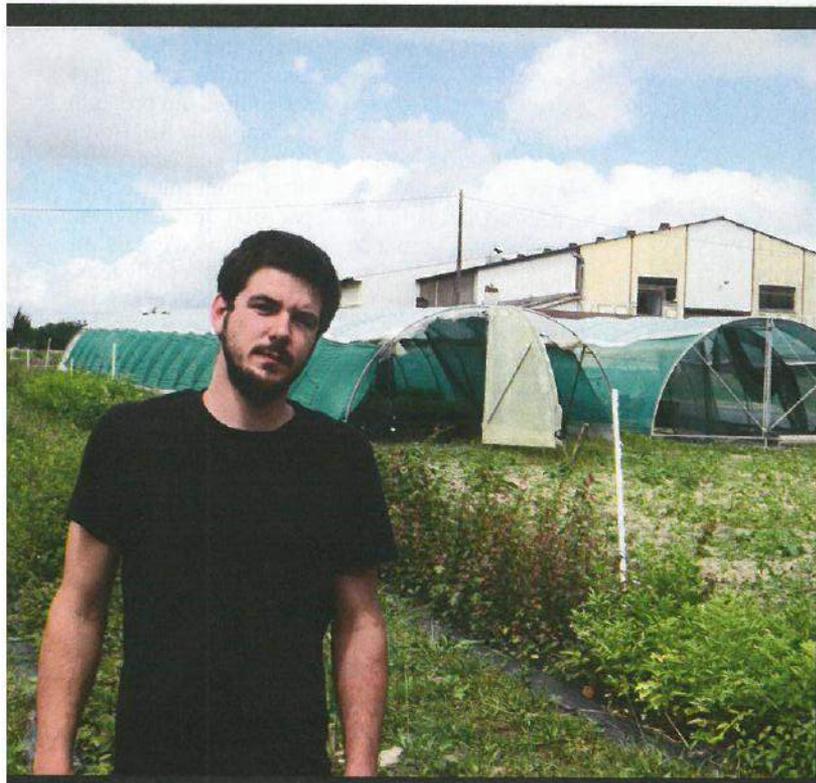
Valérie Vidril



Le jardin de comportement du Ratho.

« Développer une pépinière labellisée

À 33 ans, Manuel Rousseau finalise la création de Graine de Bocage. Une pépinière spécialisée dans la production de végétaux locaux. Installé à Théhillac (56), sur des terres certifiées en agriculture biologique, ce chef d'entreprise a pour objectif de développer une pépinière labellisée.



▲ La pépinière Graine de Bocage produit ses plants, dès la première année en hors-sol, en plaques alvéolées de 250 cm³. La seconde année, le repiquage en pleine terre donnera plus de rusticité et les mettra en conditions les plus proches possibles de l'utilisation finale.

◀ « On peut vraiment dire que le CFPPA Le Fresne, à Angers (49), a joué un rôle d'incubateur dans mon projet de pépinière dédiée au végétal local », assure Manuel Rousseau, tout juste installé à Théhillac (56).

Cornus sanguinea : cet arbuste est utilisé en grande quantité dans la restauration des bocages pour le « bourrage » au pied des haies. Il prendra une place importante dans l'offre d'Emmanuel Rousseau.



Entre la récolte des graines dont il sait qu'elle va l'occuper « quasiment à temps complet » et l'arrachage des plants, Manuel Rousseau s'apprête à vivre un automne 2016 chargé. D'autant qu'en parallèle et dans le cadre du stage « Paysan créatif » qu'il a suivi durant un an, il finalise la création de son entreprise, Graine de Bocage - Arbres et arbustes d'Armorique. Un projet qui vise à « proposer un plant sur mesure, adapté aux besoins locaux », qu'il avait eu l'occasion de présenter en novembre 2015 lors d'une jour-

née technique organisée par le CFPPA Le Fresne, à Angers (49), associé à la plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques Plante & Cité.

► **Originaire de Loire-Atlantique, titulaire d'un BTS** « Gestion et protection de la nature », Manuel Rousseau a rempli plusieurs missions dans le milieu de la protection de la nature et dans celui de la pépinière forestière avant de rejoindre, en 2013, le tout nouveau cursus « Technicien du génie écologique » proposé par le CFPPA Le Fresne. « Je voulais avancer

d'une manière à la fois plus concrète et plus approfondie dans la démarche Végétal local alors en gestation », explique-t-il. Organisée sur neuf mois, la formation alterne des périodes au centre et des stages. Dans ce cadre, Manuel Rousseau a rejoint la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de l'Anjou pour une mission consacrée à la « Gestion et la valorisation des haies bocagères dans les basses vallées angevines ». Il s'est également formé à la récolte de graines, notamment grâce à deux associations qui l'ont accueilli pour des périodes d'une semaine lui per-

mettant ainsi d'acquérir du savoir-faire : Prom'Haies, située à Montalembert (79), et Mission Bocage, basée à Beaupréau (49). En parallèle et sur son temps personnel, il a mené sa première récolte de graines : 100 000 au total, toutes collectées en Anjou et dans un contexte « où les documents techniques du label Végétal local n'étaient pas encore sortis ».

► **Vers la création d'une pépinière...** À l'issue de sa formation, Manuel Rousseau a été recruté par Mission-Bocage « pour la campagne de plantation 2014-2015 ». Embauché dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), il a partagé son temps entre l'association et le CFPPA Le Fresne. Comme lui, le centre de formation cherchait à développer une pépinière Végétal local. Manuel Rousseau a travaillé à sa création ainsi qu'à la mise en place d'un atelier de préparation des graines (pour les opérations de dépulpage, séchage, stratification...). Le tout sans oublier son propre projet. « Sous cet angle, on peut vraiment dire que le CFPPA a joué un rôle d'incubateur. » Néf de la guerre dans cette approche de labellisation, la récolte de graines est montée en puissance courant 2015. « C'est un travail qui prend beaucoup de temps », rappelle Manuel Rousseau évoquant la cartographie mais également les rencontres avec les propriétaires et les nécessaires repérages. Reste qu'à l'issue, le futur chef d'entreprise et le CFPPA disposaient de 400 000 graines. De quoi potentielle-

Vers la création de filières régionale et nationale

→ Démarche en Pays de la Loire

La grande région compte 120 structures et 300 personnes identifiées au sein d'un pôle « bocage ». Cinq pépinières (Bouche-noire, Pirard, Rousseau, Huault et Vald d'Erdré) des départements 44, 49 et 53 sont déjà partenaires d'organismes de plantation. Trois structures sont engagées dans des productions spécifiques (le lycée Le Fresne, à Angers (49), le CAC de Saumur (49), le pôle national de Guéméné-Penfao, 44). Des cahiers techniques existent pour la mise en culture et la récolte des principales espèces, ainsi qu'un cahier des charges engageant les sites de récolte. Les besoins régionaux

sont estimés à 170 000 plants pour les départements 44, 49, 53, 72 et 85. Un budget a été estimé à 118 125 euros sur deux ans. Quarante-cinq sites de récolte ont été recensés et 760 000 graines devraient être récoltées en 2016-2017.

→ Enquête nationale

L'association française arbres champêtres et agroforesteries (AFAC) a réalisé, en novembre 2015, une enquête nationale auprès de ses adhérents. Soixante-seize organismes ont répondu au questionnaire. Ils ont planté 800 000 arbres en 2014-2015, à 90 % pour la réalisation de haies. Plus de 400 000 de ces arbres ont bénéficié du programme

« Plantons » avec la Fondation Yves-Rocher. Près de 30 % des organismes ont déjà engagé des « plans de gestion des haies en 2014 ». Et environ 32 % de ces structures sont déjà investies dans la démarche arbres et arbustes certifiés « Végétal local » et 40 % envisagent de le faire. Parallèlement, Plante & Cité a donné, lors d'une journée Végétal local, des indications sur l'état d'avancement d'un travail national sur les clauses techniques particulières (CCTP). O. M.

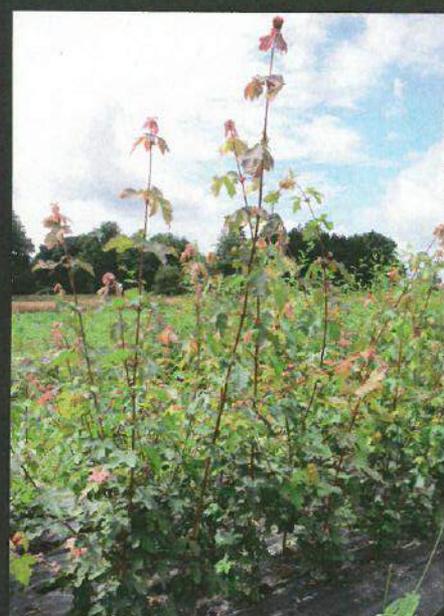
Plus d'informations sur : <http://www.fcba.fr/vegetal-local-vraies-messicoles> et <http://tinyurl.com/hnnk36f>

Végétal local

duction d'arbres et d'arbustes d'origine locale.
 ectif de produire 30 000 plants par an.



◀ Vue d'ensemble de la pépinière Graine de Bocage, à Théhillac, avec un espace hors-sol extérieur (à gauche, derrière la coupe-vent), deux serres avec voiles d'ombrage pour le naissage, et un espace pleine terre (à droite) pour la seconde année d'élevage.



▲ L'érable champêtre, récolté dans le Maine-et-Loire à l'automne 2014 (premiers essais), a été élevé sous serre lors du printemps été 2015, puis a été repiqué en pleine terre fin 2015. Il sera prêt pour la vente cet automne 2016.

PHOTOS: GRAINE DE BOCAGE

Une démarche similaire dans le Cantal

Installé à Veyrières (15), Nicolas Lachaze témoignait également à la journée technique organisée au CFPPA Le Fresne en novembre 2015. Comme Manuel Rousseau, ce fils de sylviculteur a récemment créé une pépinière dédiée aux arbres et arbustes d'origine locale. Son site se trouve à 700 m d'altitude, sur

des sols acides et dans une zone venteuse. Les plants ne sont pas arrosés. L'an dernier, il a récolté 20 kg de graines sèches et vendu ses premiers plants, 25 000 au total. Il vise une production de 50 000 plants annuels et a l'avantage d'être situé dans une région où les pépiniéristes sont peu nombreux.

ment obtenir 60 000 plants de 21 espèces différentes sur deux régions: le Massif armoricain qui correspond au projet de Manuel Rousseau et le Bassin parisien sud pour celui du lycée Le Fresne.

► **Des plants labellisés et disponibles...**
 Avec deux récoltes de graines, Manuel Rousseau a posé les bases de son projet. Désormais installé à Théhillac sur 1,5 ha de terres labellisées Agriculture biologique (AB), accompagné dans son parcours par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (Ciap) de Loire-Atlantique, il s'est fixé un objectif de production de 30 000 plants annuels. Dès cet automne, et sur la base de 20 espèces disponibles, il proposera des plants de 2 ans en racine nue (40 cm et plus) et des plants d'un an en motte (plus et moins de 30 cm). Certains (érable champêtre, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, troène

commun, poirier sauvage, prunellier, nerprun purgatif, églantier et sureau noir) sont estampillés Végétal local.
 « La vocation de Graine de Bocage est de travailler avec des prescripteurs bretons et ligériens, de leur donner la possibilité de choisir leur zone de récolte: un bassin versant par exemple ou une zone qui serait à réaménager au titre des compensations environnementales. » Une vocation 100 % locale qui intègre aussi la possibilité de fournir des pépinières d'élevage « soucieuses d'intégrer à leur gamme des plants labellisés Végétal local sans pour autant prendre en charge le naissage ». ■
Anne Mabire

(1) Forum « Arbres, arbustes et territoires », 17 novembre 2015, lycée Le Fresne (49).
 (2) Plus d'informations sur <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles> et <http://tinyurl.com/hnnc36f>

- BIO
- Carefree
- Bump-up
- Go
- Growbag
- Jiffy-Mix
- Growblock
- Smart
- Jiffy Strip Planter
- FORM/T
- Jiffy-7 (arboresc)
- Speedypot
- Orchid Plug
- Jiffy CD
- Jiffy-7C
- Soft Fruit
- Jiffy-7
- TPS
- QSM
- Preforma
- Jiffypot
- PreGro
- Preforma
- Landscaping
- Jiffypot R2
- Floralleur
- Green-Root

It's all about the roots

Le cube de culture 100 % coco
Jiffy France
 Tél: 04 74 08 88 55 • 03 83 43 10 13
 Courriel: jiffyfrance@jiffygroup.com
www.jiffygroup.com

50 ANS
 PÖPPELMANN FRANCE

Initiez les tendances.



**Contenants TEKU® de couleur.
 TEKU® fait la différence.**

PÖPPELMANN

Plastiques Pöppelmann France S.A.S. - 3 rue Robert Schuman, B.P. 87 - 68172 Rixheim Cedex - Tél. 03 89 63 33 10 - Fax 03 89 54 24 96 - teku-fr@poeppelmann.com
www.poeppelmann.com

TEKU®

Labels : les pros s'investissent mais

Trop de labels ne sont pas assez mis en valeur auprès des consommateurs. Une table ronde organisée en juin, a montré combien la production a adopté ces marques de distinction tout en se demandant si



5,95€
 à partir de 3 achetées
 au lieu de 8,70 €

Collection de plantes
 annuelles

Plusieurs variétés au choix.
 Le pot de 3 L.
 930563...

France
 Origine

Les consommateurs sont à la recherche du made in France. Certaines enseignes l'ont bien compris et mettent en avant l'origine nationale dès que possible. Mais pour les producteurs, la valorisation de leurs efforts reste trop faible. PHOTO : PASCAL FAYOLLE



Volontarisme



Les producteurs sont majoritairement enthousiastes à l'idée de s'engager dans des démarches de labellisation.

PHOTO : VALÉRIE VIDRIL

Identité



Les labels régionaux sont de plus en plus nombreux. Mais quelle articulation avec Fleur de France ?

PHOTO : ODILE MAILLARD

Reconnaissance



Plante Bleue demande à être mieux mis en avant vu les investissements de temps et d'argent qu'il demande aux entreprises.

PHOTO : VALÉRIE VIDRIL

Dans le cadre de son programme Pass-Filière Horti-Pépi (voir encadré), la région Île-de-France organise chaque année un comité de filière qui a eu lieu cette année, début juin, au lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye. Cette matinée de travail s'est conclue par une table ronde sur le thème : « Quels labels, quelles marques, pour quels marchés ? » Réunissant deux producteurs, Régis Benoist, horticulteur (Faremoutiers, 77) et Laurent Chatelain, pépiniériste (Le Thillay, 77), Jérôme Kohn, du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia), et Patrick Abadie, responsable qualité et approvisionnement végétaux pour l'enseigne Truffaut et secrétaire d'Excellence végétale (association qui gère le Label Rouge pour les végétaux d'ornement), elle a été l'occasion de mettre en évidence le travail réalisé par les producteurs sur le terrain pour profiter des opportunités offertes par les

marques et labels pour se démarquer par la qualité, mais aussi toutes les limites du système. Le pléthore de signes de qualité a, en particulier, été montré du doigt.

Des démarches nombreuses et chronophages

Laurent Chatelain a présenté la longue liste des démarches de qualité dans lesquelles son entreprise a été impliquée. « La première démarche de labellisation a été ISO 9000. Nous avons suivi toutes les étapes jusqu'au stade des audits internes. Ceci nous a permis de bien structurer notre société. Mais à ce niveau, nous avons décidé de ne pas poursuivre car cela devenait trop complexe à gérer et très chronophage. En 2006, la certification environnementale des entreprises a commencé à devenir un critère important pour les réponses aux marchés publics. Nous avons opté pour le label international MPS, mieux adapté à notre métier et plus simple en termes de gestion. Nous sommes cer-

tifiés MPS A : il faut 70 points pour l'obtenir, nous en avons 89. Puis la marque régionale est arrivée. Nous y trouvons un intérêt pour la vente directe. En 2015, le label national environnemental Plante Bleue est sorti. La mise en place a coûté entre 10 000 et 15 000 euros, sans compter le temps passé. Ont suivi Fleurs de France et Végétal local. Ce dernier permet, je pense, une vraie différenciation. Nous devrions être labellisés en octobre 2016. Enfin, notre établissement est membre du groupe de travail pour la création d'un Label Rouge pour les arbres fruitiers, avec Bruno Picard (Pépinière de l'Orme, à Montferriat, 77) pour la région Île-de-France... » De son côté, Régis Benoist s'est engagé dans la démarche Label Rouge pour le géranium, réunissant producteurs et distributeurs, en mars 2013. « L'idée est d'établir une liste de plantes pouvant bénéficier du label, en travaillant, entre autres, avec un panel de consommateurs. Nous avons établi un cahier des charges qui

est aujourd'hui dans les mains de l'Institut national des appellations d'origine (INAO), organisme qui gère le label. On peut espérer voir les premiers géraniums sous Label Rouge commercialisés au printemps 2017. » L'autre label sur lequel l'exploitation a travaillé est Plante Bleue. La démarche environnementale est née il y a des années, en 1997. « Nous avons été à l'époque les premiers à travailler en protection biologique intégrée (PBI). Puis nous avons avancé sur le recyclage des eaux d'arrosage. Plante Bleue a permis d'aller plus loin, montrant par exemple nos lacunes sur le recyclage des déchets. Nous nous sommes mis à les trier, à les envoyer en centre de retraitement. Sur le volet social, nous avons un peu anticipé. »

Se différencier, surtout des producteurs étrangers

L'objectif est la reconnaissance du savoir-faire des entreprises. « Avec toutes ces démarches, nous souhaitons faire recon-

'interrogent

lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye (78),
retombées sont à la hauteur des engagements.

naître le métier et nous différencier, surtout vis-à-vis des concurrents étrangers, explique Laurent Chatelain. J'ai été attaché à la marque régionale dès le début; elle permet de différencier la production du négoce et engage sur différents aspects comme la production et l'environnement. Elle identifie une action sur la région. Avec Plante Bleue, l'idée est d'être reconnus sur les marchés publics à l'échelle nationale. J'en attends beaucoup. Enfin, pour Végétal local, la différenciation se fait sur la génétique. Cette démarche est déjà engagée dans bon nombre de pays européens, notamment en Allemagne. » Sur le cheminement plus spécifique du Label Rouge, Régis Benoist vise la mise en valeur par la qualité : « L'objectif est de mieux valoriser les végétaux. Il faut arrêter d'avoir des produits non qualitatifs sur le marché. »

Des efforts pas assez reconnus par les acheteurs

Mais à l'arrivée, l'objectif est-il atteint? Pas vraiment, si l'on en croit les intervenants. « Quand je fais le bilan de tous ces labels, aujourd'hui, je suis assez déçu, explique Laurent Chatelain. Ils n'apportent finalement pas les résultats attendus. Pour citer un exemple, les arbres et les arbustes plantés ici, au lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye, proviennent tous des Pays-Bas. C'est inacceptable pour un site public qui forme les derniers BTS "productions horticoles" d'Île-de-France et qui bénéficie d'aides régionales pour sa réhabilitation. C'est montrer aux élèves que lorsqu'ils exerceront leur métier, on ne leur achètera même pas leurs végétaux! Ces labels ne sont pas assez reconnus et pourtant ils demandent un certain nombre d'efforts. Pour bénéficier du label Plantes d'Île-de-France, il faut être engagé dans l'expérimentation, être dans un club de PBI; ce n'est pas facile, nous avons dû faire des efforts et nous engager dans des axes de progrès. Il y a un coût et pas suf-

fisamment de retour. » Un point de vue partagé par Régis Benoist, qui estime que « ces procédés ne sont pas assez relayés par la distribution et pas assez mis en valeur auprès du consommateur ».

Télescopage dans les rangs des garanties d'origine

Globalement, lors de la matinée, la principale raison invoquée pour expliquer les maigres apports des labels est leur nombre jugé trop important. Et Jérôme Kohn a été particulièrement clair sur le sujet : « Je suis assez effrayé de voir le nombre de labels qui se développent sur la base de signes distinctifs de qualité qui existaient déjà et qui ne sont que de pâles copies. » Pour lui, c'est essentiellement sur les marques de distinction garantissant les origines des produits que les problèmes se posent, désignant en filigrane Fleurs de France qui vient en concurrence des labels régionaux, en particulier Plantes d'Île-de-France, qui a, avant tout, pour objectif « d'être un lien fort entre les professionnels de la filière et l'ensemble des acteurs avec qui ils peuvent être en rapport. Elle vise à fédérer autour d'une démarche collective et à identifier les cultures régionales pour envisager tous les choix de débouchés qui peuvent se présenter ». La marque rassemble aujourd'hui 23 entreprises qui, sur leurs points de vente, peuvent écouler jusqu'à 80 % de production locale. Le Cervia s'occupant en premier lieu de denrées comestibles et étant en veille permanente des tendances de consommation, Jérôme Kohn assure vouloir trouver les ressorts menant au « localisme » de la même manière que le marché alimentaire a été marqué par le « locavorisme ».

« Sachant que le but n'est pas uniquement de vendre une plante produite en Île-de-France, mais aussi une plante qui a une histoire à raconter. Il faut pour cela que tout le monde se mette autour de la table. Nous l'avons fait et les conditions

Le code des marchés, éternel débat

Les spécificités des marchés publics ont largement été abordées dans la table ronde. La question de la manière dont la France a appliqué de longue date le code des marchés européen est remontée à la surface : il est aujourd'hui plus facile pour un pépiniériste néerlandais de vendre des arbres aux collectivités françaises que l'inverse. Jérôme Kohn, du Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire, a insisté sur le fait qu'il y a une distorsion des marchés publics en Europe, le code des marchés

étant plus contraignant dans l'Hexagone qu'ailleurs. Il a cependant rappelé l'évolution favorable intervenue au printemps dernier : désormais, pour un marché de moins de 25 000 euros, il suffit au gestionnaire de faire établir un devis, et trois suffisent pour une dépense jusqu'à 90 000 euros. Il s'agit d'une adaptation des textes européens. Reste à ce que les pratiques changent dans les collectivités : certaines, voulant sécuriser leurs pratiques, préfèrent parfois passer des appels d'offre au-dessous des seuils impératifs.

permettant de bénéficier des clés du succès constaté dans l'alimentaire ont été posées. C'est cette pratique qui a abouti à la mise en œuvre du label. Le Cervia n'est pas le seul acteur dans ce dossier, il est appuyé par les chambres d'agriculture, par exemple. Il faut rappeler aussi l'enjeu que représente la démarche : l'Île-de-France constitue un bassin de production où les acteurs sont peu nombreux, mais avec un volume important. »

La multiplication des distinctions est pour l'intervenant un frein au succès de cette démarche. « Et le problème du pléthore de labels ne se pose pas que pour Plantes d'Île-de-France. La Basse-Normandie en avait créé un sans financement, uniquement à partir des subsides des adhérents, l'Evidence Verte. Le fait que Fleurs de France vienne se surajouter sans tenir compte de ces marques régionales commence à semer un certain désordre. »

La multiplication des distinctions est un frein

Pour Truffaut, ça marche, sous certaines conditions

Mais tout n'est pas perdu pour autant. D'ailleurs, Laurent Chatelain a été clair : « J'y crois quand même. Concernant les marchés publics de la région, la marque Île-de-France doit nous permettre de nous imposer. » Et si les producteurs ont le sentiment que la distribution ne joue pas assez le jeu, Patrick Abadie, n'engageant bien sûr que son enseigne, clame haut et fort sa volonté d'accentuer la mise en avant, même si c'est sous condition : « Je reste enthousiaste vis-à-vis des labels que notre

enseigne souhaite promouvoir. Pour que cela fonctionne, il faut, bien sûr, un cahier des charges contrôlé par une partie tierce, une référence officielle, et une identité visuelle. Si ces trois conditions sont réunies, ça marche. Oui, il y a trop de labels, qui n'ont souvent pas de cahier des charges clairs, qui provoquent la défiance du consommateur. Mais nous avons décidé de travailler sur plusieurs signes de qualité : le Label Rouge, les garanties d'origine Fleurs de France et les labels régionaux, et enfin les certifications environnementales

AB et Plante Bleue. L'intérêt de nos clients aujourd'hui, ce n'est pas tant le prix. De 60 à 70 % de notre clientèle est composée de femmes qui ont besoin d'être séduites. Nous leur parlons de gamme et de qualité, avant

de s'intéresser aux prix. Nous cherchons à promouvoir le végétal, à lui donner de la valeur, à rassurer le consommateur. Un client qui n'est pas déçu revient. Par contre, le cahier des charges est primordial, et notre objectif, à terme, est que le distributeur en devienne l'opérateur et qu'il soit contrôlé. Parce que si certains points de vente commercialisent de la qualité sous Label Rouge mais que les produits meurent de soif, par exemple, la qualité ne sera plus au rendez-vous ! L'idéal, donc, serait que des contrôles puissent s'exercer sur les points de vente. Mais le seul dahlia, premier végétal d'ornement commercialisé sous Label Rouge, ne permettait pas de générer assez de marge pour organiser ces contrôles. Sans parler de la date limite de consommation (DLC). À cet effet, nous réfléchissons à la mise en place de date de consommation recommandée, qui garantirait au client que les végétaux qu'il achète sont encore en bon état de fraîcheur. »

Quant à savoir si certains labels sont plus efficaces que d'autres, Laurent Chatelain a insisté sur la nécessité de réfléchir à une stratégie pour définir quel label utiliser pour quel type de marché. Fleurs de France ou Végétal local sont destinés à faire la différence sur les marchés publics alors que le label régional s'adresse plutôt à la vente directe. « Si nous proposons à tous une grappe de labels, le message est incompréhensible pour la cible. » La clé du problème réside certainement dans ces choix stratégiques. ■

Pascal Fayolle

Pass'Filière, une démarche au long cours

Mis en place en 2013 par la région Île-de-France pour valoriser la production locale, le plan d'actions Pass'Filière s'est décliné en trois temps :

- réalisation d'un diagnostic de filière de septembre 2013 à février 2014 (présentation des conclusions en février 2014);
- élaboration d'un programme d'actions de 3 ans renouvelable une fois, à partir des réflexions de 4 groupes de travail définis en novembre 2014;
- mise en œuvre du programme

d'actions depuis l'année 2015.

Lors du comité de filière de juin dernier, les porteurs de projets ont dressé le bilan des actions réalisées ou en cours :

- gestion de la gouvernance de la filière pour la chambre régionale;
- création de liens interprofessionnels pour Arexhor Seine-Manche et réalisation d'un programme d'expérimentation dédié aux producteurs mais aussi aux paysagistes et collectivités;
- animation et accompagnement de la

production par le biais du Conseil horticole et du Cercle des horticulteurs pour la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France, avec comme action phare l'analyse stratégique et économique des entreprises;

- développer la marque Plantes d'Île-de-France par le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire;
- fédération des acteurs en augmentant les rencontres et les échanges.



© En attente

CONSERVATION

Vivent les mauvaises herbes

Elles font partie de la biodiversité en régression, elles sont favorables aux pollinisateurs, quelle place peut-on donner aux messicoles ?

Bannies de leurs habitats que sont les moissons d'hiver sous la pression d'une agriculture plus intensive, les plantes messicoles se sont raréfiées jusqu'à disparaître totalement de certaines régions de France métropolitaine. Alors que les cultures sur sols maigres, vouées à la consommation par le bétail des exploitations agricoles sont encore des milieux favorables pour elles, à l'autre extrême, les plaines de grande culture ont été désertées par ce groupe de plantes annuelles, noyées dans le vaste ensemble des « mauvaises herbes ». À l'inquiétude déjà ancienne des écologues face à la régression des plantes messicoles, s'ajoute maintenant le constat d'une mise en danger des populations de pollinisateurs sauvages et d'abeilles domestiques par la baisse des ressources florales. Les plantes messicoles, si elles ne constituent pas

l'essentiel de la diversité floristique des champs et des paysages agricoles, y contribuent néanmoins fortement. Des études récentes (cf. En savoir plus) mettent en évidence l'apport de la communauté des plantes adventices, en particulier du coquelicot, dans la fourniture de pollen pour les abeilles domestiques dans des zones de grandes cultures. D'autres plantes messicoles participent à l'alimentation pollinique des abeilles, telles que l'Adonis goutte-de-sang, le Bleuets ou le Miroir de Vénus. Dans le Gers, des expérimentations menées par la Fédération départementale des chasseurs (FDC), en partenariat avec botanistes et entomologistes, a mis en évidence l'intérêt de semer, dans les espaces délaissés, des mélanges de plantes messicoles pour favoriser la biodiversité. Comparées à des jachères fleuries horticoles, les bandes

de plantes messicoles accueillent un plus grand nombre d'arthropodes, notamment de Carabes auxiliaires des cultures. La flore sauvage y est plus diversifiée, et le développement de mauvaises herbes envahissantes est limité. Les démarches visant à restaurer la biodiversité dans les paysages de culture prennent alors tout leur sens. Mais dans ces espaces, les projets doivent être acceptables et acceptés par les agriculteurs, premiers concernés. Ils demandent pour cela à être soutenus par une animation au plus près des acteurs du terrain, et au carrefour des préoccupations de tous les usagers de ces espaces. Alors quelle place peut-on aujourd'hui réserver aux plantes messicoles lorsque les modes de culture ne sont pas favorables à l'accueil de la biodiversité dans les champs cultivés ? Des jachères ou des bandes d'in- ▶

► ter-cultures peuvent être propices. Les risques de dissémination des graines vers les parcelles seront aisément contrôlés par les pratiques de l'agriculture conventionnelle. Les jachères et les bordures de champs font parties des surfaces d'intérêt écologique (SIE) rendues obligatoires sur 5% de la surface de terres arables par la Politique agricole commune, pour favoriser la biodiversité fonctionnelle sur l'exploitation agricole. Mais attention, les plantes messicoles ne font pas partie des couverts autorisés par le ministère de l'Agriculture ! Il est donc nécessaire que le projet soit porté par un animateur de territoire qui sollicitera une dérogation auprès de la Direction départementale des territoires (DDT). Dans le PNR du Vexin français, des jachères biodiversité en faveur des pollinisateurs ont été mises en place de cette façon. Opération expérimentale, elle n'a pu couvrir que 12ha, et fait l'objet de contrats annuels avec les agriculteurs. Dans l'Eure, le Département soutient par convention la mise en place de jachères apicoles et de jachères environnement faune sauvage (JEFS) en fournissant des graines locales à la FDC et au Syndicat d'apiculture qui conviennent en échange de promouvoir leur utilisation. Mais mettre en culture le sauvage n'est pas si simple ! Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Eure, soutenu par le Département, expérimente, sur quatorze sites, différentes techniques de préparation du sol et de semis. Des parcs naturels régionaux (Caps et Marais d'Opale, Haut-Languedoc) ou des espaces naturels sensibles (Causse de Gramat dans le Lot, Combe de

Vaux en Isère), sont des sites privilégiés pour faire des essais de semis de plantes messicoles à partir de graines récoltées sur le territoire, avec l'appui des conservatoires botaniques nationaux (CBN). C'est aussi une action du Conservatoire du littoral, propriétaire du domaine de Guidou en Haute-Savoie, où les plantes messicoles constituent le fleuron du patrimoine végétal du site. Tous partagent l'objectif d'apporter les meilleures préconisations lors de semis et culture.

Ailleurs, des friches péri-urbaines temporaires pourront accueillir ces couverts éphémères sur de vastes parcelles, en mélange ou non avec des céréales. En Midi-Pyrénées, l'expérience des villes de Gaillac dans le Tarn et de Saint-Orens en Haute-Garonne montrent tout l'intérêt d'accompagner ces opérations par des animations locales et une sensibilisation visant à les expliquer aux usagers. Pour des habitants plus familiers des espaces verts ordonnés, le foisonnement de la biodiversité soudain placée à leur porte peut être déroutant. C'est ce type de démarche globale qu'a choisi récemment la commune de Forcalquier (PNR du Luberon) pour fleurir ses ronds-points. Le PNR propose par ailleurs aux communes de son territoire, dans le cadre du plan Ecophyto, d'utiliser des plantes messicoles dans les espaces verts : mieux adaptées aux sols et aux conditions climatiques, elles demanderont moins de traitements phytosanitaires... et moins d'arrosage. Pour semer, il faut disposer de graines locales. Les CBN accompagnent pour cela de nombreuses démarches. Le label « Vraies messicoles » (voir ci-contre)



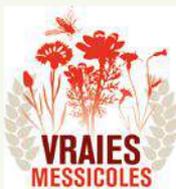
© En attente

a pour objectif de favoriser l'émergence de filières de production de graines d'origine locale, développées parfois dans le cadre de plans d'actions en faveur des plantes messicoles : en Provence Alpes Côte d'Azur, dans le département de l'Eure, en Midi-Pyrénées. Préserver la ressource dans les champs permettra de garantir l'approvisionnement de ces filières. Des nombreuses initiatives en ce sens ont vu le jour ces dernières années, pour mieux comprendre les pratiques agricoles favorables et les promouvoir. Signalons l'action du PNR des Pyrénées catalanes, qui a instauré en 2014 un concours moissons fleuries destiné à valoriser les agriculteurs ayant des pratiques compatibles avec le maintien de la diversité floristique dans leurs champs. •

Jocelyne Cambecèdes, CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées, jocelyne.cambecedes@cbnmpmp.fr

EN SAVOIR PLUS

- Gadoum S. & Roux-Fouillet J.M., 2016 - *Plan national d'actions « France, terre de pollinisateurs »* ; OPIE – MEDDE. www.developpement-durable.gouv.fr
- Bonneville et al., 2015 - *Les jachères environnement faune sauvage (JEFS) : une opportunité pour la biodiversité de nos campagnes ?* *Courrier de l'environnement* 65 : 95-110.
- Requier, F. et al., 2015 - *Honey-bee diet in intensive farmland habitats reveals an unexpectedly high flower richness and a critical role of weeds.* *Ecological Applications*, 25, 881-890.
- Le plan national d'actions en faveur des plantes messicoles, et les actions régionales : www.fcbn.fr/pna-messicoles
- L'Observatoire des messicoles animé par Tela botanica : www.tela-botanica.org/page/Observatoire_Des_Messicoles
- Le réseau messicoles animé par SupAgro Montpellier – Institut de Florac : www.messicoles.org



Restaurer la biodiversité oui, mais pas avec n'importe quoi !

Des études conduites en France et en Angleterre sur le bleuët montrent que les variétés horticoles sélectionnées sont génétiquement éloignées des populations sauvages. Elles s'hybrident pourtant, ce qui conduit à une diminution progressive de la diversité de l'espèce.

En Angleterre, les variétés horticoles ont colonisé les champs au détriment des écotypes sauvages.

Or, face aux perspectives de changement global, il est plus que jamais nécessaire de préserver toute la diversité génétique des populations sauvages de plantes, pour que l'espèce trouve dans cette diversité les ressources pour s'adapter.

Le label « Vraies messicoles » garantit que les graines d'origine ont été récoltées localement dans des populations sauvages de la région affichée sur le produit. Elles ont été produites de façon à limiter le processus de sélection et ainsi à préserver au mieux la diversité génétique.

Pour en savoir plus : www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles

SAVEZ-VOUS PLANTER DES HAIES?

C'est la mission que mène Sylvie Monier, depuis l'Auvergne : faire valoir le rôle capital que jouent les arbres et les haies champêtres dans l'écologie et l'économie de nos campagnes.

PAR NADJET CHERIGUI - PHOTOS EMMANUEL BOITIER



C'est avec le sourire que Sylvie Monier nous reçoit dans sa ferme, située dans le petit village de Ardes-sur-Couze, en Auvergne, entourée de ses magnifiques vaches highland et cernée par un splendide paysage de verdure. Elle savoure son bonheur de vivre là, autant que sa der-

nière victoire gagnée loin de cet environnement bucolique... une victoire politique, très urbaine et même parisienne. Militante de la cause des arbres, Sylvie a contribué activement auprès des services du ministère de l'Agriculture à la rédaction d'une nouvelle loi. Grâce à son travail acharné, depuis le printemps 2015, les agriculteurs n'ont plus le droit d'arracher la moindre haie sur leurs champs. « C'est formidable, explique Sylvie, c'est un véritable coup d'arrêt à l'arrachage. Un virage à 180 degrés par rapport aux pratiques tolérées jusqu'alors. Aujourd'hui, avec ce texte, le bocage français si malmené ne reculera plus. Dorénavant, on peut continuer à planter sans se soucier de ceux qui arrachent et détruisent en parallèle. Le ministère de l'Agriculture a lancé en décembre dernier un plan agroforesterie et nous avons au sein de ce même ministère un "référent bocage". C'est tout simplement incroyable: l'arbre champêtre, complètement oublié jusque-là, revient au cœur des préoccupations. Notre message est enfin entendu. »

À 39 ans, Sylvie Monier, petit bout de femme débordante d'énergie et de passion, cumule déjà quinze années d'un combat pacifique, mais surtout écologique, à coups de pelles, de pioches et de convictions. Lauréate du premier prix Terre de femmes décerné par la Fondation Yves Rocher en 2008,



TOUT PRÈS D'ISSOIRE, vue sur le bocage auvergnat, qui alterne au printemps espaces ouverts, arbres et haies champêtres.

Sylvie Monier a été récompensée pour son action en faveur de la préservation des arbres champêtres et du bocage en Auvergne. La jeune femme est une véritable amoureuse des arbres. Et pour cause! Fille d'un pépiniériste spécialisé dans les arbres fruitiers de variétés traditionnelles, elle ne plaisante pas avec le respect des arbres et du végétal: « Mon père m'a tout appris. Y compris le bon sens. Il a choisi, dès le début des années 1970, de ne produire que des plants de variétés





rustiques, pour leur résistance, mais aussi pour la facilité d'entretien. Son raisonnement était simple : fournir des arbres fruitiers que les particuliers pourraient très facilement faire pousser dans leur jardin, sans avoir à trop intervenir. Et ça marche ! Depuis quarante ans, il vend près de 5 000 arbres par an. Ce qui a toujours été pour lui du simple bon sens est perçu aujourd'hui comme une démarche écolo. »

Dans le village de campagne près d'Annecy où elle grandit, la pépinière de papa est son terrain de jeux, et le respect de la nature la règle à suivre. Planter, greffer, tailler, creuser la terre... La petite Sylvie s'amuse en apprenant à aimer la nature, les arbres et la beauté de ce bocage savoyard qui marquera pour toujours sa mémoire et ses sens. Adulte, comme une évidence, elle choisit de devenir ingénieure agronome et obtient aussi un BTS en gestion forestière. « Je me suis tournée vers un métier qui conjugue mes deux passions : la foresterie et l'agriculture », précise-t-elle.

RÉPARER LES RAVAGES DU REMEMBREMENT

Engagée au sein de la Mission « Haies Auvergne » et de l'Association française des arbres et haies champêtres (AFAHC), Sylvie est depuis près de quinze ans conseillère en agroforesterie. Inlassablement, elle va à la rencontre de tous les exploitants agricoles de sa région. Elle prend le temps de discuter, d'écouter, de convaincre, d'argumenter. L'essentiel pour elle est de faire comprendre aux paysans la nécessité de maintenir les arbres sur leurs parcelles et d'en planter plus encore. En 1929, le bocage parcourait un total de 2 millions de kilomètres. Aujourd'hui, il ne s'étend plus que sur 750 000 kilomètres. Les ravages ont été causés par le remembrement mis en place dans les années 1960. Il s'agissait alors de regrouper les petites et moyennes exploitations en une seule et même parcelle. Les haies bocagères qui délimitaient les terres ont simplement été rasées. Les arbres, arbustes et arbrisseaux sont alors devenus les ennemis à abattre de la productivité et de l'agriculture intensive.

« L'arbre champêtre et la haie, derrière leurs allures modestes, sont pourtant des éléments indispensables de la nature », affirme Sylvie. Passionnée et intarissable, elle raconte les arbres avec la poésie de son âme verte et la sincérité de son engagement. Elle sait vous dire d'un seul regard si tel arbre va bien, et pourquoi cet autre est affaibli. Au détour d'un chemin, au pied d'un tilleul, elle explique qu'il peut à lui seul produire 50 kilos d'un miel délicieux et protège le bétail du vent et des intempéries. « Dès qu'il y a davantage d'arbres dans le paysage, cela frappe le regard. Le panorama est tout de suite plus beau. Mais ils ne sont pas là que pour faire joli, insiste Sylvie. Les arbres sont surtout des éléments essentiels à l'équilibre de l'écosystème. » Ils sont en



■■■

effet les garants de toute forme de vie alentour. Ils forment des corridors écologiques, ces périmètres protégés qui permettent à la faune et la flore de circuler en sécurité entre différentes zones naturelles. Ils protègent les sols agricoles en les fertilisant, leurs racines filtrent l'eau et absorbent la pollution (nitrates et pesticides). Et ils ont en outre un effet brise-vent permettant aux troupeaux d'animaux de se protéger des intempéries, mais aussi du soleil et des grosses chaleurs. Ils font aussi revenir les abeilles.

PLANTER DURABLEMENT

Réaliste, la jeune femme sait que tous ces arguments ne suffisent pas à convaincre des agriculteurs à se transformer en planteurs d'arbres sur leurs parcelles. Pragmatique, elle adopte un discours 100 % agricole. « Les arbres sont l'avenir de l'agriculture et de la terre, explique Sylvie. Ils offrent une véritable alternative à l'exploitation intensive et chimique. Les feuilles qui tombent et se décomposent fertilisent les sols. Les racines dépolluent les eaux et préviennent l'érosion. Les aléas climatiques et leurs conséquences économiques sont aussi des arguments. Il y a eu la grande sécheresse de 1976. Mais depuis, il y a eu celles de 2003, 2006, 2007, 2011 et 2015. Beaucoup de paysans ont dû acheter du foin, se résoudre à vendre des bêtes. Il y a eu cinq sécheresses en quinze ans. Quand on évoque l'impact de ces phénomènes, ça leur parle. Ils comprennent mieux mon discours. Aujourd'hui, nous avons réussi à mobiliser 2000 agriculteurs planteurs et réintroduit 400 kilomètres de haies sur tout le territoire. Le bocage est en train de regagner du terrain en Auvergne, mais aussi dans d'autres départements en France. »

Dans son département, Sylvie développe une activité de gestion durable du bocage pour les agriculteurs. Il s'agit d'organiser avec eux une filière bois en circuit court. Sylvie les accompagne pour leur apprendre à prélever le bois sans abîmer le bocage. Ainsi, les collectivités ou les particuliers équipés de chaudières à bois se chauffent avec ce combustible prélevé localement et certifié écoresponsable. « Les branchages récupérés sur un kilomètre de haie peuvent produire en biomasse l'équivalent de 3000 à 4000 litres de fioul, explique Sylvie. Grâce à cette filière, les agriculteurs diversifient leurs ressources, et leur travail contribue à entretenir le bocage. » Sylvie, qui se définit comme une travailleuse de l'ombre, confie

« L'objectif est de redynamiser le patrimoine génétique végétal de la région. »



avoir eu des moments de doute, de solitude et de fatigue parfois. Difficile à croire, tant le regard de la jeune femme pétillante dès qu'elle évoque sa passion pour les arbres. « Se battre pour le bocage ce n'est pas simple, confie-t-elle. La haie n'est pas un thème très à la mode ! Ce que l'on fait n'est pas très spectaculaire, mais cela contribue très concrètement à la préservation de l'environnement. »

L'obtention du prix Terre de femmes en 2008 est un tournant décisif pour la cause de Sylvie. Son engagement est ainsi récompensé et médiatisé. Mais surtout, la Fondation Yves Rocher en fait une partenaire dans le cadre du programme « Plantons pour la planète ». Sylvie peut alors étendre son travail pour sauver le bocage à presque tous les départements français. « De nombreux planteurs nous ont rejoints. Grâce au soutien de la Fondation Yves Rocher, nous sommes passés de 20000 arbres à un million en 2013, puis un deuxième million d'arbres en 2015. Et nous repartons pour un troisième million d'ici à trois ans avec cette fois l'engagement d'utiliser au moins 20 % de plants d'origine génétique locale. »

C'est le nouveau défi de Sylvie : planter toujours plus, mais surtout planter toujours mieux.

Il s'agit, avec son équipe, de mettre en place un label « végétal local », certifiant que la graine dont l'arbre est issu a été récoltée en milieu naturel et sur la région d'origine où elle sera replantée. L'objectif est de redynamiser le patrimoine génétique végétal de la région et de faire des arbres plus solides et plus adaptés aux conditions climatiques. « Notre ambition n'est pas de faire les arbres les plus beaux et les plus majestueux, explique Sylvie. La nature est parfois surprenante : le plus beau chêne du paysage peut ne pas résister à des conditions climatiques difficiles, alors que le petit moche tout rabougri arrive, lui, à s'adapter et survivre grâce à son capital génétique. L'essentiel pour nous aujourd'hui, c'est bien cela : planter des arbres qui résisteront durablement et seront encore là pour nos enfants. »

EN SAVOIR PLUS

• Sylvie Monier a reçu en 2008 le premier prix Terre de femmes France, remis par la Fondation Yves Rocher.

www.yves-rocher-fondation.org (Rubrique Terre de femmes > Découvrir les Lauréates > 2008 > Les lauréates France)

• Site de Association française Arbres et Haies Champêtres : afac-agroforesteries.fr



Paysage des Alpilles © Thomas Gendré

SOMMAIRE

EN COUVERTURE : Paysage typique des Alpilles (Provence)

Visite ministérielle de la Secrétaire d'Etat
à la biodiversité dans le réseau des Conservatoires 2

Les Conservatoires d'espaces naturels
« contributeurs de bénévolat nature » ! 3

Les Conservatoires d'espaces naturels
et la loi biodiversité 3

DOSSIER : Des usages partagés, expériences des Conservatoires d'espaces naturels 5 à 8

Une première pour le réseau
des Conservatoires d'espaces naturels 9

Séminaire international : échanges
de savoir-faire sur les terrains militaires 10

EDITO

Et maintenant ?

Les Conservatoires d'espaces naturels ont revisité leur charte récemment après deux ans de concertation. Ce document exprime les objectifs et les valeurs comme cadre de l'action du réseau. Cette troisième édition depuis 1989 était nécessaire pour adapter ce texte à l'agrément des Conservatoires d'espaces naturels. Elle renforce l'expression de la dynamique de réseau, fondée sur des axes très forts parmi lesquels la solidarité, la subsidiarité et la mutualisation.

Dans cette atmosphère de changement permanent, cette charte est importante pour garder un œil sur l'horizon, par-dessus les murs que construit en permanence la profusion de textes. Personne ne sait dire à ce jour si les quatre années qui auront été nécessaires à forger la loi biodiversité, adoptée le 20 juillet, aux contours devenus aussi larges que flous, seront bénéfiques. Personne ne sait si la fusion des régions sera source de meilleure compétitivité, d'économie et d'optimisation des finances publiques. Le changement, c'est tout le temps, et c'était déjà le cas avant...

Gageons que la capacité permanente de notre réseau à rebondir et à s'adapter restera intacte. Il a, pour cela, des atouts forts, ancrés dans les territoires, la sagesse au final de l'assise associative qui sait garantir le sens du projet à l'origine de nos structures. La nature a une capacité de résilience. Nous aussi : gardons le cap et nos capacités d'innovation dans l'exigence de l'intérêt commun, sans résistance au changement, en maintenant la conviction de départ : la nature est un patrimoine commun dont la pérennité est garantie par des démarches collectives.

Pascal VAUTIER
Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Séminaire international : échanges de savoir-faire sur les terrains militaires

La préservation de la biodiversité des terrains militaires est un enjeu partagé par les différentes armées à l'international. C'est ce qu'a bien montré la rencontre organisée fin juin à Nîmes dans le cadre du projet européen Life Défense Nature 2mil, porté par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, en partenariat avec le Ministère de la Défense. Plus de 150 personnes – spécialistes de la biodiversité et représentants des forces armées – ont répondu à l'appel, avec 16 nationalités représentées : Hongrie, Pologne, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Israël, Jordanie, Suisse, etc.



© CEN Rhône-Alpes

A l'écoute du savoir-faire français, les délégations étrangères ont apporté des témoignages qui vont inspirer les acteurs de la défense en France : développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la biodiversité sur les terrains militaires, sensibilisation et formation des personnels militaires à la biodiversité, approche intégrée de la biodiversité sur les camps... C'était là tout l'en-

jeu de ces rencontres : fédérer un réseau européen d'acteurs pour mutualiser les expériences, fournir de nouvelles idées et ainsi faire preuve d'ambition pour l'avenir.

Perrine PARIS-SIDIBE

Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes

techniques de restauration de milieux naturels, modalités de gestion de la végétation... Par-delà la diversité des contextes, on constate à chaque fois que le travail collaboratif entre les forces armées et leurs partenaires permet une mise en œuvre concrète et efficace des actions nécessaires à la préservation de la biodiversité, tout en respectant les impératifs opérationnels – vocation première des camps.

Pendant trois jours, les participants ont comparé leurs pratiques et échangé sur des aspects très concrets : actions en faveur d'espèces protégées,

Une offre en végétaux d'origine locale en plein développement

Les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » sont en phase de développement depuis le début de l'année 2015. Ils doivent servir de support au développement de filières de production pour des végétaux sauvages d'origine locale. Ces filières seront principalement au service des opérations de restauration écologique et des grands aménagements. De nombreuses expérimentations et initiatives existent déjà.

La majorité des Conservatoires d'espaces naturels sont préoccupés par la question de l'approvisionnement en végétaux autochtones c'est pourquoi le réseau des Conservatoires s'est impliqué dans la démarche.

Le comité de labellisation, dans lequel siège la Fédération, s'est réuni en mai 2016 et a dressé le bilan après un peu plus d'un an d'existence de ces labels : ainsi, 16 structures proposent désormais des végétaux labellisés. A chaque comité, de nouvelles espèces sont également inscrites. Au 30 septembre 2016, ce sont 36 structures qui se sont engagées dans la démarche (dossiers acceptés et en cours d'instruction compris).

Nous sommes à un moment charnière dans le développement de la filière. Il faut accorder l'offre, qui s'engage d'une manière significative, à la demande, encore trop ponctuelle et timide.

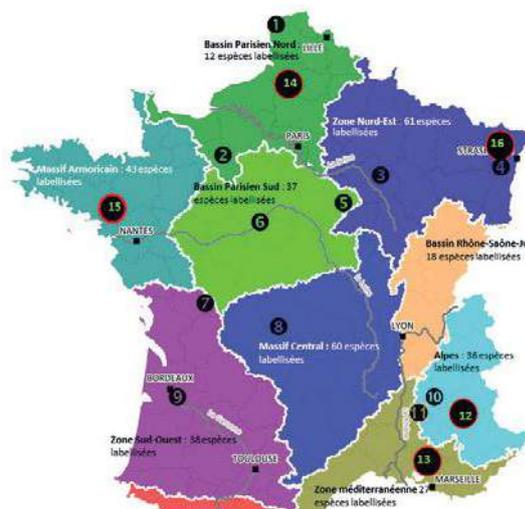
Plus que jamais, les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles » ont besoin des gestionnaires pour sécuriser les productions du matériel végétal. Faites entrer vos propres initiatives dans la démarche, suscitez des partenariats locaux de

production et d'utilisation, faites connaître les labels au sein de vos réseaux.

Michel BOUTAUD

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Les productions labellisées



Structures productrices

1. Pépinières de la Cluse
2. Pépinières Lermontier
3. ADASMS (Assoc. D'Action Sociale et Médico-Sociale)
4. Nungesser semenciers
5. Pépinières Naudet Lardonnois
6. Pépinières Bauchery
7. Prom'Haies Poitou-Charentes
8. Pépinières Lachaze
9. Pépinières Naudet Préchac
10. Pépinières Philippe Walker
11. Société Zygaène

Nouveaux bénéficiaires du Label

- Suite au comité de marque de mai 2016
12. Phytosém
 13. BioDiv
 14. Pépinières Crété
 15. Graine de Bocage
 16. Haies Vives d'Alsace



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>
<http://afac-agroforesteries.fr/la-filiere-arbres-et-arbustes-labellises-vegetal-local/>